

rue de Montigny 29  
6000 Charleroi  
Tél. (32) 071/300.300 Fax (32) 071/300.254

# Valorisation concertée des Centres urbains en Val de Sambre

## PISTES TRANSVERSALES AUX DEUX ENTITES (ERQUELINNES ET THUIN)

Avec le soutien



Fonds européen  
de développement régional

Dans le cadre  
du programme



En partenariat avec :



Thuin



Erquelinnes



Communauté  
d'Agglomération  
Maubeuge  
Val de Sambre

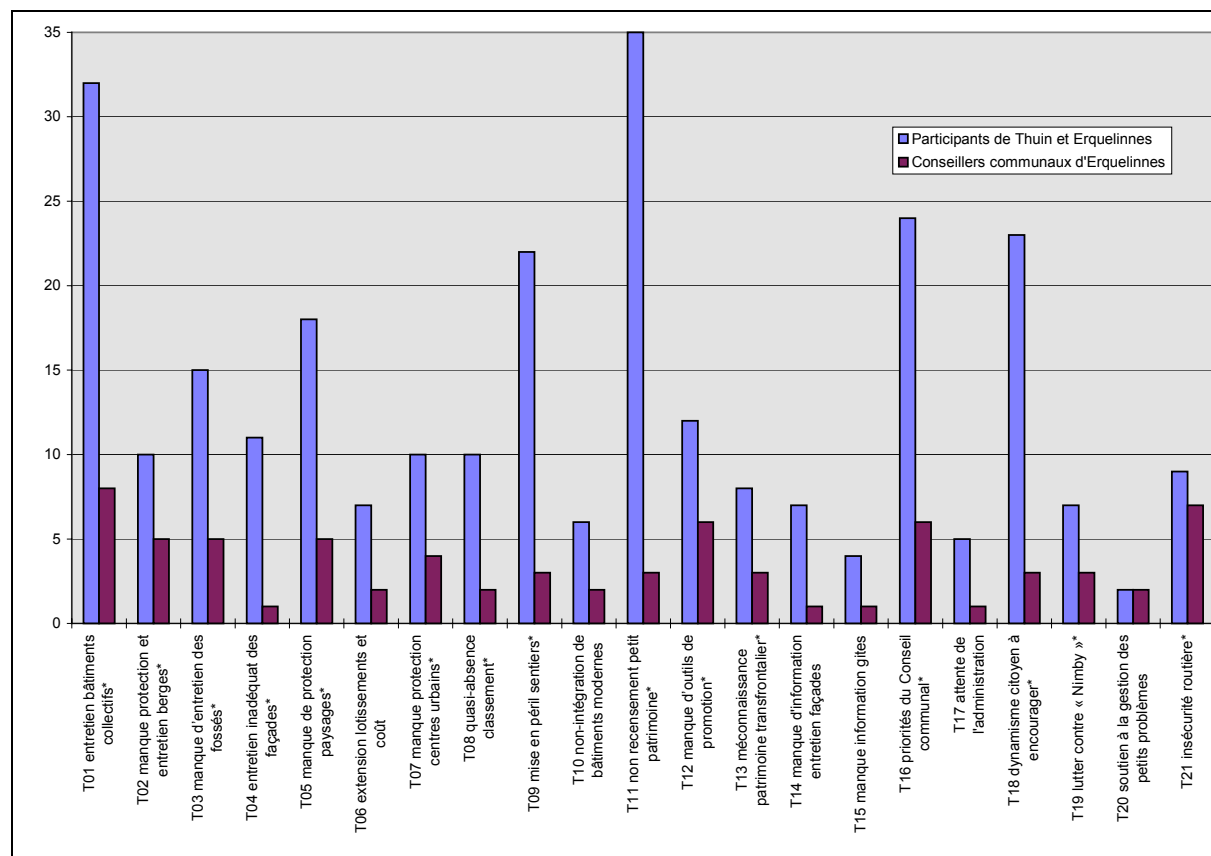


Boussois

# Introduction

Les pistes transversales répondent à des attentes qui se retrouvent à travers la plupart des 14 sections impliquées d'Erquelinnes et de Thuin.

16 pistes transversales ont été retenues dans le cadre du présent projet Interreg II <sup>1</sup>. Le potentiel d'implication des participants et les besoins du Conseil communal ont permis de sélectionner ces 16 pistes prioritaires.



<sup>1</sup> Ce nombre découle du temps disponible dans le cadre du programme Interreg II.

Descriptif	Total participants	Erquelines	Thuin	CC Erquelines	Collège Thuin	
entretien bâtiments collectifs	32	17	15	8	+	*
manque protection et entretien berges	10	6	4	5		*
manque d'entretien des fossés	15	4	11	5		*
entretien inadéquat des façades	11	3	8	1	++	*
manque de protection paysages	18	8	10	5		*
extension lotissements et coût	7	3	4	2		EE
manque protection centres urbains	10	4	6	4		*
quasi-absence classement	10	6	4	2		*
mise en péril sentiers	22	11	11	3	+	*
non-intégration de bâtiments modernes	6	1	5	2		
non-recensement petit patrimoine	35	19	16	3	+	*
manque d'outils de promotion	12	4	8	6	+	*
méconnaissance patrimoine transfrontalier	8	5	3	3		*
manque d'information entretien façades	7	1	6	1	+	*
manque information gîtes	4	1	3	1		
priorités du Conseil communal	24	14	10	6		*
attente de l'administration	5	1	4	1	+	EE
dynamisme citoyen à encourager	23	9	14	3		*
lutter contre « Nimby »	7	5	2	3	+	*
soutien à la gestion des petits problèmes	2		2	2		
insécurité routière	9		9	7	++	*
				16 pistes sélectionnées		

La sélection des pistes transversales s'est faite sur base de la volonté des participants de vouloir s'impliquer et réfléchir sur les sujets en plus de l'utilité de la réflexion qu'a pu déceler le Conseil communal d'Erquelines et le Collège de Thuin. Les thèmes retenus sont marqués d'un \*. Espace Environnement traitera indépendamment les attentes de l'administration car il est en effet difficile pour la population d'aider sur un sujet qu'elle ne connaît pas bien. De plus, il semble utile à Espace Environnement de traiter l'extension des lotissements et leur coût à un tel impact, en corrélation avec les paysages.

# Piste 1 : Entretien des bâtiments collectifs

Piste retenue à Erquelinnes et Thuin



## Diagnostic général

De nombreux lieux collectifs (bâtiments, espaces) appartenant non seulement aux communes mais également à d'autres autorités publiques ou parapubliques (Région, Province, Fabrique d'Eglise, SNCB) présentent des défauts d'entretien mineurs ou considérables. Ce manque d'entretien se traduit par :

- la détérioration ou disparition de peintures ou revêtements protecteurs en façade ou sur les châssis;
- la disparition d'éléments décoratifs, moulures réalisées dans l'enduit, fers forgés, ...;
- la dégradation des menuiseries : portes et châssis (vermoulures, pourriture des pieds de châssis, dégradation par les UV, ...);
- la dégradation de corniches entraînant l'humidification chronique des murs;
- la dégradation de toitures, depuis l'absence de quelques éléments de recouvrement jusqu'à l'effondrement d'éléments de charpente;
- la dégradation de maçonnerie, de l'effritement au déchaussement des pierres ou briques, en façade de bâtiments ou le long de murs ou escaliers de ruelles;
- un manque d'entretien général ou d'occupation des lieux qui donne une impression d'abandon.

Il s'agit toujours de dégradations progressives créées par des facteurs minimes qui s'accroissent au fil du temps faute d'intervention directe. Exemples : un carreau cassé ou quelques tuiles cassées permettent l'accès aux pigeons qui, en quelques années d'occupation des lieux et d'accumulation des fientes, détruisent les infrastructures en bois; une corniche qui fuit durant des années peut occasionner de gros dégâts à la maçonnerie. Dans les deux cas, une intervention légère et rapide aurait pu éviter de gros frais par la suite.

Dans tous les cas de non-intervention rapide, les coûts de réparation deviennent exponentiels. En effet, une étude<sup>2</sup> portant sur des bâtiments privés a montré que, pour garantir le maintien de leur valeur constante (hormis le prix du terrain), une intervention majeure de conservation est nécessaire en moyenne tous les 35 ans. L'intervalle entre les interventions majeures est allongé à 75 ans, soit plus que doublé par un entretien et une conservation réguliers équivalent à 1.3% de la valeur du bâtiment par an. Une autre étude<sup>3</sup> montre que le fait de retarder des travaux de conservation ou de restauration d'un an augmente en moyenne le coût de ces travaux de 3.1% pour cette seule année de retard. Ces deux études plaident donc pour un entretien régulier permettant d'espacer les travaux lourds et pour des interventions rapides quand celles-ci sont nécessaires.

## Pistes générales

- Prévoir une affectation (au moins partielle dans le temps) des bâtiments non utilisés : leur utilisation (chauffage), leur entretien régulier (nettoyage, embellissement floral, ...) et contrôle social (visualisation d'un problème dès le départ) freinent la dégradation.
- Pour l'ensemble des bâtiments, faire établir par un architecte (technicien du bâtiment spécialisé en restauration du patrimoine) un état des lieux et une liste (avec degré d'urgence) des travaux les plus urgents à effectuer pour empêcher ou enrayer les dégradations en cours, avec estimation des coûts à prévoir annuellement, en intégrant la dimension patrimoniale dans les travaux.
- Effectuer régulièrement (tous les 6 mois) une inspection de l'ensemble des bâtiments collectifs avec une fiche-type des éléments à examiner (fiche établie par un architecte), avec possibilité de relais auprès de bénévoles locaux (cercles locaux, pensionnés, ...) chargés de « surveiller » les détériorations éventuelles et les signaler aux propriétaires.
- Mise en place d'une cellule de vigilance récoltant et centralisant les différentes informations concernant ces bâtiments.
- Prévoir au budget annuel une somme équivalente à 1.3% de la valeur de l'ensemble des bâtiments pour les réparations courantes et leur entretien normal, ces frais suffisant à maintenir l'état et la valeur des bâtiments.
- Effectuer les travaux indispensables rapidement et au minimum empêcher directement les « intrusions étrangères », telles que plantes, pigeons et eaux.
- Former les ouvriers communaux aux quelques entretiens courants; établir une convention avec une entreprise pour la réalisation de travaux plus particuliers, requérant plus d'expériences ou de matériel.
- Se coordonner avec les pouvoirs locaux pour effectuer de manière pilote l'audit qu'ils désirent réaliser.

## Compléments issus de la consultation

- Avant tout, l'attente est de disposer d'un inventaire (qui pourrait être très exhaustif) comme base à l'information et à la décision.
- Les participants ressentent la responsabilité au niveau de l'Administration et des responsables communaux car ils sont souvent propriétaires et l'information est à leur disposition mais ils sont conscients des difficultés de gestion et de disponibilité financière.
- Une difficulté de dialogue avec les communes existe : des participants signalent des problèmes et ne voient pas l'effet. Ceci est notamment à mettre en parallèle avec le

---

<sup>2</sup> Etude mentionnée dans « L'impact de la restauration du patrimoine architectural sur l'emploi », Europa Nostra Belgium 1998, p.13-14.

<sup>3</sup> Idem, p.46-49. Cette étude statistique a été réalisée sur un échantillon de 516 bâtiments protégés de tous types pour l'ensemble de la Belgique.

problème des délais très longs pour la prise en compte des remarques, la réalisation de projets, la prise d'initiatives (octroi des subsides, des permis d'urbanisme, ...).

- La réaffectation est la meilleure solution. On peut s'inspirer du cas encourageant du moulin Blariaux. Il y a des cas à prévoir sur ce modèle peut-être : le couvent de Solre-sur-Sambre et l'ancien casino de Thuin (Intersud).

## Les bâtiments et espaces cités pour le problème d'entretien

### 1. La maison communale de Bersillies et le kiosque

Manque de mise en valeur de l'ancienne maison communale (*choix du PVC pour les châssis + possibilités de réaffectation*) et du kiosque dont il ne reste que le soubassement (ex.: recherches d'informations historiques sur l'ancien kiosque).

### 2. La gare d'Erquelinnes-Centre

**Pistes :** Voir pistes Erquelinnes

### 3. La maison communale de Grand-Reng

Absence de mise en valeur du patrimoine : pas de réaffectation, dégradations extérieures visibles.

**Pistes :** Voir pistes Erquelinnes

#### Compléments issus de la consultation

A l'intérieur, on trouve un escalier monumental bordé de chaque côté par 2 petites pièces. Il manque un grand local. Pourrait-on abattre les 2 cloisons pour faire une seule et grande pièce ? Peut-on ajouter une cuisine pour en faire une salle de réunions et de fêtes (type mariages) ? Cela manque au niveau communal (la salle de Solre-sur-Sambre est sur-occupée).

### 4. L'école communale de Grand-Reng

#### Piste

- Réaffectation en salle des fêtes (s'il n'y en a pas encore), locaux à disposition des associations + permanences décentrées et ponctuelles des élus.

### 4. Bâtiment communal de Hantes-Wihéries

Etat défraîchi de la façade, sous-exploitation fonctionnelle, l'école ancienne maison communale a son toit « en piteux état » et « fait partie des anciens bâtiments de Hantes » : à restaurer et réutiliser.

#### Complément issu de la consultation

La salle des fêtes à l'étage est inutilisable car le plancher est en mauvais état.

#### Piste

- Faire une réunion avec les habitants ou associations concernées pour les demandes d'occupation potentielles du lieu.

## **Complément issu de la consultation**

Des jeunes désirent un local.

## **6. Le kiosque de Biercée**

### **Pistes**

- Analyser l'état des ferronneries et la nécessité d'un traitement, embellissement floral, création d'une animation (concerts de groupes, fanfares ou chorales).

## **6. La maison communale et l'église de Gozée**

Etat-type d'un bâtiment en début de dégradation.

Les constatations directes sont : certains écoulements d'eau détériorés, les menuiseries fortement abîmées, la peinture de façade défraîchie.

### **Complément issu de la consultation**

Partiellement occupée par des associations.

## **8. La maison communale de Thuillies**

Elle est « délabrée », « en ruine », « à rénover ». Apparemment, le travail associatif est très apprécié mais on déplore le manque de moyens qui lui sont attribués.

### **Piste**

- Aider financièrement ou techniquement les efforts de l'ASBL espoir thulisien.

## **8. L'école communale de Ragnies**

### **Piste**

- Projet de nouvelle école en cours.

## **3. La chapelle d'Ossogne**

Dégradation (mauvais état des toitures, absence de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales, accumulation des gravats provenant d'anciennes restaurations, ...).

### **Piste**

- Concrétisation du projet muséologique avec ouverture au public de la chapelle, soutenu par l'asbl « Espoir Thulisien ».

## 4. Le beffroi

Il est le 23e problème le plus important des entités d'Erquelinnes et de Thuin. Les regrets portent essentiellement sur l'insuffisance de la rénovation, le manque de nettoyage et de mise en valeur (fléchage et horloge). Une importante problématique, apparaissant pourtant simple, n'a pas été traitée : les pigeons qui ont entraîné une dégradation intense.

### Piste

- Projet européen de réhabilitation pour 80 millions.

## 5. La chapelle des Soeurs Grises

L'état actuel du bâtiment entraîne des coûts de réhabilitation tellement énormes que la commune ne peut les prendre en charge. De même, les subsides en matière de rénovation de bâtiments classés résultent de procédures lentes que l'état du bâtiment peut difficilement supporter.

### Piste

- Inciter la réhabilitation et l'occupation par un promoteur privé. Ex. hôtel de standing (ne peut s'envisager que dans un centre urbain rénové), galerie d'antiquaire ou pour une occupation d'ampleur régionale (école de danse, spectacle, arts dramatiques ou autres).

## 13. La tour Notger, les remparts et cheminements à la Ville Haute

### Pistes :

- Classer comme monument l'ensemble des murs des remparts, de manière à assurer leur sauvegarde et une intervention de la Région wallonne dans les frais de restauration. Ceci se justifie en terme de valorisation touristique de Thuin.
- Assurer une plus grande surveillance par le service archéologique régional (étude, publication, restauration, ...) dans le cadre de l'Atlas du sous-sol archéologique.

## **Lieux complémentaires issus de la consultation**

### **6. Garage annexe au presbytère de Ragnies menace de ruine**

Les corniches sont à refaire; les poutres menacent de s'effondrer.

### **7. Couvent de Solre**

Il se désaffecte petit à petit car les classes sont déplacées vers Beaumont et les soeurs sont de moins en moins nombreuses. Il y a un parking et une salle de spectacles d'envergure. Ce type de salles manque ailleurs dans l'entité et particulièrement à Solre-sur-Sambre qui est très dynamique en matière culturelle. L'autre salle de Solre est surchargée car elle est très demandée. Cela occasionne d'ailleurs des nuisances de voisinage. De plus, le théâtre et ses décors y prennent trop de place. Ces deux salles à Solre seraient complémentaires. On pourrait aussi en faire une maison des associations.

### **8. Bâtiment d'Intersud, Grand'rue à Thuin**

qui serait désaffecté par le départ de l'Intercommunale vers un zoning.

## Piste 2 : Manque de protection et d'entretien des berges

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin



### Diagnostic général

Les différentes sections des deux entités sont parcourues par de nombreux cours d'eau. L'eau est un élément présent au sein des quartiers comme des campagnes. Elle longe les routes, les chemins, souligne le paysage. Cependant :

- Une grande partie de ces cours d'eau sont ensevelis sous la végétation, jusqu'à disparaître de la vue. Plongés dans l'obscurité, la vie s'y développe plus difficilement, réduisant le rôle auto-épurateur important de ces ruisseaux.
- La végétation abondante en bordure des cours d'eau masque des perspectives et des bâtiments qui gagneraient à être mis en valeur (entrée sur la place de Bersillies, château à Montignies, ...).
- Le manque d'entretien entraîne l'accumulation de boues et de branchages qui, outre l'aspect inesthétique, peuvent augmenter le risque d'inondation.
- Des déchets sont jetés à l'eau par endroits et ces sites évoluent en décharge sauvage.
- Des résineux plantés en bordure des berges, alors que la distance réglementaire est de 6 m, obscurcissent les sites, acidifient l'eau et comportent un risque en raison de leurs racines traçantes.

## Pistes générales

La gestion des cours d'eau dépend, en fonction de leur importance, de différents gestionnaires : les communes, la province, la région (MET).

Les utilisateurs des cours d'eau sont nombreux : riverains, agriculteurs, promeneurs, pêcheurs. Il serait intéressant de les réunir afin de répertorier les endroits problématiques, les lieux de passage qui gagneraient à être mis en valeur...

Des réunions sur cette base avec les gestionnaires pourraient avoir lieu dans un second temps.

Différentes actions pourraient alors être entreprises :

- Des chantiers de gestion douce sur des tronçons de cours d'eau choisis. Ces chantiers pourraient être réalisés en partenariat avec des entreprises locales d'insertion socio-professionnelle. L'aménagement pourrait être conçu avec la population.
- En complément de cette gestion, une sensibilisation des acteurs peut être mise en place.
- Des actions ponctuelles de nettoyage des berges et du lit peuvent être programmées avec la population. Ce nettoyage devrait s'accompagner de la taille d'arbres (Saules têtards par ex.) ou de plantations d'Aulnes.
- De telles actions pourraient être accomplies en partenariat avec des entreprises d'insertion professionnelle (ex. Essor à Thuin, le Brasier à Erquelinnes).

# Les lieux cités pour le problème d'entretien

## 1. La Thure dans sa traversée de Bersillies

Le long de la rue de la Thure, le long de la place, du parc communal et de la rue du Moulin.

### Pistes

- Dégager l'eau à l'entrée de la place par des abattages sélectifs et une taille douce.
- Dégager la rivière de façon partielle le long de la rue de la Thure afin de la rendre visible de la route et de permettre de ramener de la lumière non seulement dans l'eau mais aussi le long du parcours de la route.

## 2. Site du Pont Romain à Montignies-Saint-Christophe

### Pistes

- Mettre en valeur le site en dégagant la rivière et la vue vers le village et son château. Les résineux devraient être progressivement abattus et remplacés par des essences adaptées.
- Le site doit devenir un point d'arrêt possible : bancs, table, panneaux indiquant l'histoire du site, les parcours pédestres et d'autres informations. Le parking doit être délimité...
- Les sentiers qui convergent sur le site doivent être balisés et entretenus. Les informations sur leur destination et les raccordements possibles sur d'autres destinations, y compris en France, doivent être clairs.

## 3. L'îlot vert des abords de la Thure à Solre-Sur-Sambre, de la rue Bara à la route de Mons

### Pistes

- Le site est en voie d'aménagement. A ce stade, il serait intéressant d'y associer la population riveraine pour recueillir ses attentes et la rendre partie prenante du projet.
- Il est essentiel de penser globalement au projet. Il est par exemple important d'articuler le projet au quartier via les ruelles afin que la population en bénéficie. De plus, elle pourrait aussi bénéficier des retombées commerciales potentielles d'un développement touristique. Ce projet pourrait donner une grande harmonie à tout le quartier.

## 4. Les abords de la Biesmelle (surtout à proximité du moulin) à Biesme

### Pistes

- Le site doit être étudié dans sa globalité : la rivière et ses abords, les sentiers de promenade, la voie de chemin de fer désaffectée, le moulin et la circulation routière.
- Cet endroit peut être un endroit de halte touristique avec bancs, table, panneaux d'informations (itinéraires balisés, histoire et particularités du moulin, ...).
- Les sentiers à baliser et entretenir sont à étudier dans le cadre plus large de la préservation et de la gestion des sentiers.

## 5. L'îlot central de Thuillies, le long de la Biesmelle et le site de l'ancien moulin

### Pistes

- Mise en valeur du site et des cheminements à l'intérieur de l'îlot avec une réflexion sur la circulation piétonne.
- Réflexion sur le devenir du moulin et d'un partenariat public/privé.

## 6. La Sambre et la Biesmelle et leurs abords à Thuin-Centre

### Pistes

- Dégagement de la rivière afin de la rendre visible dans le paysage et de la rue (élagage et abattage différencié).
- Réflexion pour faire connaître l'histoire industrielle liée à l'eau de ce quartier et la valoriser (promenade, brochure, prime aux propriétaires pour l'entretien).



## 9. Vue vers la vallée de la Biesmelle



## **Piste 3 : Manque d'entretien des fossés**

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

### **Diagnostic général**

De nombreuses routes sont bordées de fossés qui ne sont plus curés, voire qui ont disparu. Certaines d'entre elles sont fort encaissées et l'agriculture intensive (abattage des haies, monocultures, ...) a par endroits causé une verticalisation des talus et le remblaiement de fossés. L'érosion entraîne, par ailleurs, plus de terres qu'autrefois, rendant les routes glissantes en raison de la boue. L'absence de bas-côté rend la circulation piétonne et cycliste extrêmement dangereuse.

### **Pistes générales**

- Les points noirs doivent être répertoriés avec l'aide de la population.
- Sensibilisation ou dialogue avec les agriculteurs pour traiter la problématique des bords de champs situés en terrains pentus. Observations faites le 17/01/2001: « bords des cultures en terrain vallonné: les terres bougent en suivant la pente générale au fil des labours et des précipitations, rendent la circulation à pied ou en vélo dangereuse (chemins (très) creux, boues et eaux), occultent les égouts (?) et envahissent voiries publiques et jardins privés. Piste: pratiques agricoles, règlements et travaux communaux (nous ne sommes pas spécialistes ou compétents) ».

### **Les lieux cités pour le problème d'entretien**

#### **1. La rue du Moulin à Biesme-sous-Thuin**

#### **1. Nombreuses rues de Donstiennes**

## **Piste 4 : Entretien inadéquat des façades**

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin



**Piste couplée avec le manque d'information sur l'entretien des façades.**

# Piste 14 : Manque d'information sur l'entretien des façades

Piste retenue à Thuin



## Diagnostic général

Différentes dégradations menacent le patrimoine local constitué par les façades :

1. Le dérochage des façades enduites ou badigeonnées : il part d'une bonne volonté des propriétaires qui souhaitent « restaurer » leur façade. Mais il pose différents problèmes, d'une part sur le plan historique (perte de l'homogénéité blanche des enduits et badigeons caractéristiques des noyaux villageois du XIXème et début XXème siècles, renouvelés régulièrement par souci d'hygiène, pour protéger les briques ou pour camoufler des transformations (nouvel étage en briques dans un bâtiment en pierre). Mais aussi sur le plan technique, les briques, surtout, sont fragilisées (le retrait de l'enduit ou de la peinture entraîne la couche supérieure de la brique, partie la plus résistante). Il faut mettre un produit hydrofuge pour les protéger et cette application doit se refaire périodiquement. Il est donc faux de croire qu'une façade décapée demande moins d'entretien qu'une façade peinte.
2. La pose d'un nouveau parement de briques ou « briques de façade » pose surtout le problème historique : perte du caractère ancien et de l'authenticité du bâtiment, perte de la valeur patrimoniale.
3. Remplacement des anciens châssis ou portes d'entrée en bois qui possèdent parfois un découpage spécial par des châssis en PVC ou en alu. La perte des menuiseries d'origine peut avoir un impact sur la cohérence de l'ordonnance générale de la façade en la banalisant et sa valeur patrimoniale se voit fortement diminuée (voir aussi petit patrimoine).
4. Pose de boîtes à volets roulants formant une saillie disgracieuse sur la façade qui désharmonise les alignements.

## **Pistes générales**

- Susciter une prise de conscience de l'intérêt de la préservation des façades, en informant sur leur spécificité (façades enduites, badigeonnées, façades en briques avec jeux de briques de différentes couleurs, etc) et de la nécessité de la participation de chacun à la valorisation du patrimoine local : brochures sur le patrimoine des façades, par exemple, exposition tournante dans les villages avec conférence de vernissage, etc.
- Sensibiliser à des interventions plus respectueuses, comme fait aux réunions via différents médias ex. journal communal ou une petite brochure (dépliant toute-boîte) explicative avec exemples et simulations (avantages et inconvénients des différentes techniques et leur impact sur le cadre de vie. Profiter aussi des Journées du Patrimoine pour organiser une opération de sensibilisation à l'entretien adéquat des façades.
- Développer l'effet « boule de neige ». Ex. mettre en évidence des restaurations réussies suivant le modèle du concours organisé à Thuillies, par exemple. Favoriser aussi un entretien adéquat des bâtiments communaux pour montrer le bon exemple.
- Voir petit patrimoine : favoriser le développement des « métiers de la restauration », c'est-à-dire d'ouvriers qualifiés pour la restauration des enduits anciens.
- Créer des prescriptions de conservation pour les façades enduites et l'interdiction des reparaitements dans les noyaux anciens, via un règlement communal d'urbanisme ou un règlement sur la bâtisse dans le cadre de la Zone protégée en matière d'Urbanisme (ex. Solre-sur-Sambre).
- Etudier la possibilité de réserver des crédits communaux pour l'octroi d'une prime communale de rénovation qui inciterait à des interventions « respectueuses ».
- Multiplier les supports d'information et de sensibilisation concernant l'entretien adéquat des façades.

## **Compléments issus de la consultation**

Intérêt manifeste pour les supports informatifs à condition que ceux-ci donnent un message clair tant sur les aspects culturels que financiers et techniques.

## **Les lieux cités pour le problème d'entretien**

### **10. Le dérochage des façades enduites à Bersillies.**

### **11. Les bâtiments de la place du Béguinage, défraîchis ou légèrement transformés sans mise en valeur.**

**12. Le dérochage des façades enduites à Grand-Reng.**

**13. Le dérochage de certaines façades enduites à Hantes-Wihéries.**

**14. Le dérochage de certaines façades à Montignies-Saint-Christophe, la perte de badigeon et le reparementage.**

**Piste**

- Règlement sur la bâtisse.

**15. Le dérochage des façades enduites à Solre-Sur-Sambre.**

**16. Le dérochage des façades enduites ou badigeonnées à Leers.**

**17. Le dérochage des façades enduites à Thuillies.**

## Piste 5 : Manque de protection des paysages

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin



*Piste traitée en collaboration avec Aimée Demeuldre, géographe-urbaniste, auteur de l'étude de définition des aires paysagères pour les plans de secteur : Thuin-Chimay et Philippeville-Couvin (convention ADESA, pour la Région Wallonne).*

### Diagnostic général

#### 18. Les éléments du paysage

**Nécessité de la présence de trois éléments simultanément :**

1. Topographie ou relief : ascendant ou descendant.
1. Profondeur de vue :
  - limitée par des éléments verticaux (arbres, ligne de crête, bâti de qualité, ...);
  - d'au moins 200 m.
1. 3 plans : avant, moyen et arrière-plans.

D'autres éléments annexes ont un rôle :

- la largeur de vue : étroite, moyenne, à 180°, à 360°;
- la répartition des éléments : harmonieuse ou non harmonieuse;
- les coloris;
- la densité des éléments verticaux;
- le type de végétation arborée.

Remarque :

Dans le milieu urbain, il est très très rare de trouver un paysage urbain répondant à cette définition.

- Un paysage de qualité comprend au moins ce qui est cité ci-avant. La préférence des gens va à un paysage que l'on domine.
- Les menaces sur le paysage sont :
  - Constructions, en ligne de crête :
    - tentaculaires;
    - non intégrées : telles étables, hangars, bâti individuel par son architecture et/ou sa hauteur.
  - Constructions de qualité (châteaux, fermes, monuments historiques, ...) dissimulées par des résineux.
  - Destructions des vues par la croissance de végétaux feuillus ou résineux, ou l'abattage d'arbres rendant banale une vue.
  - Non-entretien évident de sites connus.
  - Banalisation de l'espace rural par les résineux, l'habitat, ...
- Les carences du plan de secteur sont :
  - Au CWATUP, les Z.I.P. (= zones d'intérêt paysager) ont une valeur indicative et non légale.
  - Pourquoi indiquer « zone paysagère » sur les bois qui n'en sont pas ?
  - Les zones paysagères prennent peu en compte le relief, l'intégration du bâti au sein de l'espace rural.
  - Certaines zones retenues ne correspondent pas à l'aire inscrite au plan de secteur.
  - Exemples de questions :
    - Un paysage thudinien historique (au relief +/- plane) important est-il à retenir ou pas, sachant que les paysages ouverts sont très fragiles ?
    - Pourquoi arrêter la Z.I.P. au niveau d'un village qui possède un P.I.C.H.E. (= zone d'intérêt culturel, historique et esthétique) ou même d'un autre village ? Actuellement, l'intégration est impossible.
    - Pourquoi ne pas dresser des potentialités : une zone +/- intéressante pourrait sans grande modification devenir très intéressante.

## Pistes générales

- Les deux plans Thuin-Chimay et Couvin-Philippeville ont fait l'objet d'une étude approfondie de définition des aires paysagères intéressantes. Des cartes et photos accompagnent l'étude. Les communes et le Parc Naturel devraient bénéficier des résultats de l'étude.
- Relevés exhaustifs des éléments paysagers importants, points de vue, paysages, points de repères positifs et négatifs, évolution du paysage lors du cheminement, ...<sup>4</sup>
- Après une telle étude, organiser des réunions d'information avec la population et aller montrer ces points de vue et paysages.
- Sensibiliser les écoles.
- Inclure dans la révision à thème des plans de secteur le concept de paysage et qu'il ait valeur réglementaire.
- Inciter des clubs-photos, amateurs de photos, ... à présenter des paysages, ...

---

• <sup>4</sup> Information de base (reprise du concept de **Neuray**, des paysages, pour qui, pourquoi ? ), il faut un sentier, un chemin, une route, ... pour pouvoir voir un paysage. Il faut permettre à des personnes et non aux seuls agriculteurs de percevoir un paysage.

- Interroger les cercles d'histoire, ... sur leur richesse iconographique sur les paysages et faire la comparaison entre vues anciennes et nouvelles. Employer l'ordinateur pour cette phase : avant/maintenant et reconstitution souhaitée.
- Lors de l'établissement d'un schéma de structure, absolument consacrer un chapitre sur le paysage indépendant de celui de l'écologie. Absolument inclure au sein du règlement communal d'urbanisme et attribuer une valeur (importance identique à celle du bâti).
- Etablir une charte paysagère au même titre qu'un plan communal de développement de la nature. Dresser un cahier des charges précis de travaux réguliers à exécuter, de recomposition d'un paysage, de coupe de certains arbres, de dissimulation de certains éléments, ...
- Achat par la Région wallonne de zones ou de points de vue exceptionnels pour la sauvegarde d'un paysage ou d'une zone animant le paysage, ou pour recomposer un paysage.
- Le paysage doit être un chapitre important dans l'élaboration du Parc naturel de la Haute-Sambre (à définir dans la zone P.N.H.S. et à définir différemment dans la zone exogène de Morlanwelz, Chapelle, ...).
- Réaliser des achats de terrain dans certaines zones de petite ampleur, par ex. une trouée paysagère en zone compacte d'habitat.

## Compléments issus de la consultation

- En ce qui concerne l'analyse des aires paysagères de Thuin-Chimay et Couvin-Philippeville : une copie serait un outil intéressant pour les communes et les associations.
- Dans le cadre des actions de sensibilisation en milieu scolaire : il faut créer des activités porteuses (tour en rollers, déjà réalisé à Erquelinnes).
- Réaliser des « parcours paysages », éventuellement couplés à un autre thème, exemple : l'histoire.
- Créer un label « paysages de la Haute Sambre ».
- La découverte par une activité ludique est porteuse. On peut s'inspirer de l'expérience positive de la fête à Montignies où, par des jeux de rôle et un jeu de piste, le village était découvert. Cela a été très efficace et de nombreuses familles y ont participé. Des jeux-balades pourraient être organisés.
- La route de Mons est un lieu de passage de touristes d'un jour. On devrait « capter » l'attention des touristes. Or, rien n'est indiqué concernant les choses intéressantes à voir. Des panneaux indiquant le port, les paysages, ... seraient utiles.
- De nombreux villages manquent de dynamisme. Pour le faire naître, il faut rassembler tout le monde autour de projets qui sont d'intérêt général. Exemple : la mobilité.
  - la route de Mons qui est un handicap pour plusieurs communes rassemblerait un large public;
  - la route du Sartiau;
  - le goulot de la Ville Haute à Thuin;
  - le goulot de Lobbes.

Cela pourrait être le départ de réflexions et actions sur d'autres thèmes tels que les paysages.

# Des éléments cités pour leur qualité paysagère

## 1. L'église de Bersillies et son site

### Piste

- Marquer physiquement l'endroit ou la ligne de point de vue par une petite pancarte, ... pour l'indiquer au promeneur.

## 2. Le site du Moulin de Bersillies

### Pistes

- Reconstitution d'un paysage arboré le long de la Thure (du moulin jusqu'au village).
- Recomposition d'un maillage de haies.
- Mise en valeur du cours d'eau.

## 3. L'intérêt du paysage dans lequel s'inscrit le village de Bersillies

## 4. Les anciens jardins du château à Erquelinnes

## 5. Les paysages des vallées (Trouille et ruisseau de Boutignies) et des plateaux à Grand-Reng

### Piste

- Absolument reconstruire un paysage autour de Grand-Reng.

## 6. Les cheminements et vues paysagères aux marges du village de Montignies-Saint-Christophe

### Pistes

- Intégrer la notion historique avec zone de vues de grande qualité.
- Interdire les résineux le long de la Thure (du Pont romain vers la Grand'route).

## 7. Vue depuis l'église de Solre vers le moulin Blariaux et confluence Sambre Thure

### Pistes

- Flécher le panorama, au même titre que le château ou l'église, aussi le long du chemin de halage.
- Indiquer le panorama à l'entrée de la placette.
- Créer un cheminement rendant l'accessibilité piétonne plus aisée.
- Dégager la vue en taillant les arbres qui l'obstrue.
- Les plus belles vues se trouvent le long du chemin de halage : pont de Sambre, maison de l'éclusier (unique et à classer), un paysage de qualité avec une ligne de vues.
- Ajouter un élément (table, panneau, ...) descriptif.

- La confluence Sambre et Thure n'est pas visible depuis le point de vue de l'église car elle se situe après, ou mieux, derrière le moulin.

## **8. Les vues paysagères lointaines à Biercée**

## **9. Les vues paysagères internes au village ou lointaines à Biesme**

### **Piste**

- Valoriser la qualité paysagère, l'améliorer.

## **10. La zone de plateau en Z.A.D. à Donstiennes**

## **11. Les paysages, perspectives et points de repère à Thuin-Centre**

## **12. Le Château de Beauregard (en relation avec le point précédent)**

## **Compléments issus de la consultation**

### **13. A Thuin, le long de la voie de chemin de fer, des endroits admirables subsistent.**

### **14. Des vues sont à protéger, exemples à Montignies-Saint-Christophe**

- près du cimetière où des bâtiments gâchent les vues;
- près de la ferme du clocher (lieu-dit « la porte de Montignies »), un nouveau bâtiment gâche la vue, la construction d'autres semblables achèverait de tout abîmer;
- vers la France (chemin de Bersillies(?)), une nouvelle maison perturbe le paysage, il faut éviter la construction des suivantes.

## Des lieux cités pour les problématiques paysagères lors de la soirée de consultation

- A Erquelinnes, le projet de dépôt des boues de dragage est à éviter car s'il est bien prévu dans une zone industrielle, celle-ci est située en face d'un espace vert naturel de grande qualité. A Hourpes, le même projet est un désastre pour le hameau de Hourpes, si digne d'intérêt avec son château et son coron.
- Près de l'écluse de Lobbes , une maison gâche le paysage. Il faut éviter que d'autres soient construites à cet endroit.
- En France, autour de la Thure, un projet de remembrement saccage tout, c'est l'exemple à ne pas suivre et dont on subit les conséquences du côté belge : il faut tenir compte des effets d'un remembrement au-delà de la frontière.
- Les zonings : la sucrerie de Donstiennes, ceux de Solre-sur-Sambre mais aussi de Lobbes et de La Buisserie ont un aspect sinistre et sont également difficiles d'accès.
- Sur l'entité d'Erquelinnes, il y a plusieurs sites de dépôts clandestins recensés (la cliquotte, au vinterre, ...). Ce serait utile de terminer en groupe le recensement et d'agir (informer, verbaliser, nettoyer puis facturer...), sachant que chaque cas est particulier, difficile mais possible à gérer. La motivation est d'autant plus grande qu'un dépôt appelle le plus souvent son élargissement et peut avoir, entre autres, des répercussions paysagères indéniables et négatives !

## Piste 6 : Extension des lotissements et leur coût

Piste retenue par Espace Environnement



### Diagnostic général

- Après une période de dépeuplement des zones rurales (jusque dans les années 1960 à 1980, selon les régions), celles-ci redeviennent le lieu d'habitat prisé, surtout des jeunes ménages à revenus moyens ou élevés. Entre ces deux périodes, le modèle d'habitat recherché a changé : la maison 4 façades isolée sur sa parcelle devient la référence idéale.
- Ce modèle associé à un changement de mode de vie des cellules familiales (familles monoparentales, recomposées, individus isolés) nécessite des espaces plus importants utilisés pour la construction : des terrains situés de plus en plus à la périphérie des noyaux d'habitats anciens se bâtissent.
- Le modèle architectural a également évolué. Le « clé sur porte » a créé le modèle passe-partout qui ne s'intègre pas ou peu aux caractéristiques des différentes régions qui l'abritent.

- Le résultat de ces modifications de « l’Habiter » pose de nombreux problèmes :
  - perte d’identité des villages qui finissent par tous se ressembler;
  - disparition de zones paysagères de qualité : perte de points de vue de qualité depuis ou vers les villages;
  - peu ou pas de recherches d’architecture moderne de qualité;
  - pas ou peu de recherches d’intégration des nouveaux quartiers aux plus anciens, ce qui entraîne la perte des liens sociaux entre villageois (village-dortoir);
  - dispersion spatiale du bâti, entraînant des coûts de voiries et d’équipements élevés
  - désaffectation des centres, avec parfois apparition d’immeubles inoccupés et délabrés.

## Note sur les coûts effectifs de la désurbanisation

### 1. Intuitivement et qualitativement

Le phénomène de désurbanisation a des impacts financiers en termes d’équipements et de transports, des impacts environnementaux estimables ou non par des valeurs monétaires et des impacts sur le développement des inégalités sociales. Les éléments à évaluer sont donc naturellement hétérogènes.

La Région wallonne s’en préoccupe de plus en plus et des études sont actuellement menées pour permettre de chiffrer le phénomène <sup>5</sup>.

Au niveau des infrastructures, la désurbanisation mène à un développement des longueurs d’équipements à réaliser (voirie, éclairage, transport des personnes et des marchandises, réseaux d’égouttage, stations d’épuration, alimentation en eau et électricité, etc.) et leur entretien à long terme est à prévoir (d’ici +/- 20 ans).

Au niveau de la mobilité, de plus grandes distances sont à parcourir quotidiennement pour maintenir un même niveau d’activité et de bien-être individuel.

Au niveau de l’environnement, on observe une dégradation des paysages, une plus grande utilisation des surfaces (+ 22% de surface occupée par l’habitat de ‘83 à ‘99 en région wallonne), une modification du régime d’écoulement des eaux (inondations, glissements de terrains, érosion, ...) et une émission majorée de gaz à effet de serre (transports, chauffage domestique,...).

Au niveau des impacts sociaux : atteintes à la cohésion sociale par ségrégation par niveau de revenus, surcoûts en termes de services collectifs comme la distribution du courrier, la collecte des déchets (dès qu’il y a moins de 200 habitants/km<sup>2</sup>), etc.

<sup>5</sup> Références bibliographiques : BOVERIE M. (2001), Les lotissements, questions particulières liées à la voirie, Mouvement communal n° 1, p. 30-37

Confédération de la Construction Wallonne (1995), La construction et l’emploi.

DE KEERSMAECKER M.-L. (2000), Etat de la qualité de l’habitat, influence de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire sur la consommation énergétique des ménages, communication faite lors de la Quatrième Rencontre de l’Energie (Le Secteur Résidentiel), diffusé par l’Institut Wallon ASBL.

DE KEERSMAECKER M.-L. (2001), Approche des coûts de la désurbanisation sous l’angle du développement durable, *Les Cahiers de l’Urbanisme n°34*, p.19-26

GOETGHEBUER D. (2000), Le bilan énergétique du résidentiel et typologie du parc de logement, communication faite lors de la Quatrième Rencontre de l’Energie (Le Secteur Résidentiel), diffusé par l’Institut Wallon ASBL.

Ministère de la Région Wallonne (Conférence permanente du Développement Territorial, 2000), Résumé du Rapport Final de la Subvention 1999, Thème 7.1. - Les coûts de la désurbanisation.

ROYEN M.C. (2001), La ville, une valeur en hausse (dossier), *Le Vif/L’Express n° 2593* du 23 mars 2001, p.52-64.

## 19. Essai de quantification

### 2.1. Frais d'infrastructures pour un bâtiment d'habitation (Source: Min. R.W.)

3 cas typiques de frais de viabilisation (équipement-raccordement complet de parcelle) :

- A. Parcelle de 7 m à front de voirie (bâti mitoyen) : 250.000 bef.
- B. Parcelle de 30 m à front de voirie (bâti pavillonnaire 4 façades) : 650.000 bef.
- C. Réutilisation d'un bâtiment préexistant (parcelle déjà viabilisée) : 0 bef.

Une fois les parcelles raccordées, il faut prévoir les frais d'entretien des nouvelles infrastructures. Ils sont proportionnels à la longueur de voirie et au coût initial. La Confédération de la Construction wallonne (1995), p.46 cite « 2% de la valeur par an pour assurer son entretien et son renouvellement », soit pour les mêmes cas:

- A. +/- 2 %/an de 250.000 bef, soit 5000 bef/an.
- B. +/- 2 %/an de 650.000 bef, soit 13000 bef/an.
- C. +/- idem cas A, soit 5000 bef/an.

Pour les lotissements, ces charges de construction et d'entretien ne sont pas forcément à charge de la commune, au contraire : voir M. Boverie (2001). D'habitude, cependant, les nouvelles voiries sont cédées à la commune après quelques années et elle prend leur entretien à sa charge.

### 2.2. Surcoûts annuels de transport liés à l'habitat en banlieue (Source : Institut wallon/CREAT)

Le fait d'habiter en périphérie oblige les ménages à des déplacements supplémentaires pour se rendre sur son lieu de travail, assurer la scolarité de leurs enfants ou bénéficier des différents services qu'offre la ville.

Hypothèse de calcul: un ménage composé de deux adultes employés à plein temps, chacun sa voiture, et un enfant scolarisé, 225 jours ouvrables et 180 jours d'école par an.

Nombre de kilomètres supplémentaires : domicile/travail (+ 8 km/jour), domicile/école (+ 6km/jour), d'où 1080 km supplémentaires domicile/école et 3600 km domicile/travail, soit 4680 km par an pour ce ménage.

Surcoût pour le ménage en essence, usure du véhicule, ... : 7.54 bef/ km pour une petite voiture (6 chevaux fiscaux), soit 35.287 bef/an.

Surcoût collectif lié à la pollution, le bruit, l'encombrement, les accidents ... : 7,375 bef/km (moyenne heures creuses/heures de pointe (4,84 + 9,91)/2), soit 34.515 bef/an.

### **2.3. Surcoût annuel lié au chauffage maison isolée/mitoyenne (Source : Institut wallon/calculs Espace Environnement)**

Intuitivement, une maison isolée à quatre façades nécessitera, à taille égale, plus de chauffage qu'une maison mitoyenne qui bénéficie de la chaleur des constructions voisines.

Consommation annuelle moyenne d'énergie par ménage wallon en 1998 : 82.000 bef, dont 43 % en transports. Restent 46.740 bef pour le logement, dont 78 % pour le chauffage, soit 36.457 bef/an.

Pour le calcul des surfaces de déperdition : 10x10x6 (2, 3 ou 4 façades) + toiture à 45° + 0, 1 ou 2 pignons.

Double mitoyenneté (maison de ville) : 241 m<sup>2</sup> de surface de déperdition.

Simple mitoyenneté (1 pignon, 3 façades) : 346 m<sup>2</sup> de surface de déperdition.

Pavillonnaire 4 façades (2 pignons) : 431 m<sup>2</sup>.

La déperdition de chaleur est proportionnelle à la surface de déperdition.

On estime qu'une maison simplement mitoyenne est le cas normal (3 façades).

La double mitoyenneté permet une économie de 30,5 % de la facture moyenne, soit 11.119 bef/an.

L'absence totale de mitoyenneté de la maison 4 façades génère quant à elle un surcoût de chauffage de 24, 6%, soit 8.968 bef/an par rapport à la moyenne. Le surcoût par rapport à une maison doublement mitoyenne est de 20087 francs par an.

### **2.4. Surcoût annuel lié aux primes d'assurance des bâtiments**

Il semblerait que les bâtiments situés en centre-ville soient moins victimes de calamités naturelles (tempêtes, ... ) que les bâtiments isolés. A gabarit égal, leur prime d'assurance pourrait donc être moindre.

## Pistes générales

- Par commune, analyser le potentiel des terrains disponibles et affecter une priorité de mise en oeuvre en fonction des coûts collectifs de gestion que leur mise en oeuvre entraîne (le schéma de structure communal peut répondre à cette demande).
- Mise en oeuvre de la taxe communale sur les terrains non bâtis prévue à l'article 160 du CWATUP. Elle est perçue sur les parcelles non bâties dans un lotissement et les terrains non bâtis en zone d'habitation et en bordure d'une voirie suffisamment équipée. Le but premier de cette taxe est d'éviter que des terrains ne soient retirés du marché trop longtemps à des fins spéculatives. Elle facilite donc la densification de l'habitat dans les centres et le long des voiries équipées à des fins résidentielles et devrait permettre d'éviter de construire de nouvelles voiries équipées. A long terme, lors de la révision des plans de secteur, elle devrait permettre d'éviter de nouvelles demandes d'extension des zones à bâtir car les terrains ne sont plus retirés du marché pour de longues périodes. Elle pourrait aussi éventuellement inciter certains propriétaires à faire passer le statut de certains de leurs terrains à celui de terre agricole ou forestière s'ils n'ont aucun projet de construction ou de réalisation de leur plus-value, afin d'éviter des montants de taxe récurrents. En 2000, cette taxe était perçue par seulement 76 des 262 communes wallonnes pour une recette totale de 60 millions.
- Privilégier la réaffectation de bâtiments déjà existants et inoccupés: les parcelles sont déjà viabilisées et ils peuvent devenir des chancres faisant mauvaise impression ou représentant un réel danger pour les riverains. Ceci peut être encouragé par voie fiscale comme expliqué ci-dessous.
- Faire appliquer la perception de la taxe sur les taudis, immeubles inoccupés ou inachevés en dressant une liste. En effet, dans son avant-projet de circulaire relative au budget des communes pour 2002, la Région invite les communes à lui transmettre les données sur les taudis et les immeubles insalubres ou inachevés situés sur leur territoire afin qu'elle puisse enrôler cette nouvelle taxe régionale dont la moitié des recettes sera ristournée aux communes. Cette taxe incite à la remise sur le marché d'immeubles libres. Le besoin de nouvelles constructions, notamment en périphérie, sera donc moins pressant.
- Promouvoir l'habitat en centre urbain, notamment par diverses actions sur la qualité de la vie en centre urbain (voir piste 7 « manque de protection des centres urbains »).
- Promouvoir l'habitat mitoyen ou partiellement mitoyen en montrant ces avantages : économie individuelle et collective, utilisation du terrain plus rationnelle par gain de place.
- Pour les noyaux bâtis les mieux conservés, établir en concertation avec les habitants des règles plus strictes d'intégration de l'habitat nouveau, les promouvoir auprès des candidats acquéreurs et bâtisseurs et des architectes, valoriser leur mise en oeuvre (montrer les avantages potentiels sur l'économie locale).
- Recenser les zones paysagères intéressantes mais aussi les zones à problèmes potentiels (zones inondables, ...) et demander les modifications nécessaires à leur protection ou interdiction de construire dans des futures révisions de plans de secteurs.

- De manière générale, les revenus cadastraux situés en périphérie ou à la campagne sont traditionnellement plus bas que ceux des biens situés en centre-ville. Cet état de fait a longtemps servi d'argument supplémentaire pour aller s'installer ou construire en périphérie et délaissé les centres urbains. En dehors d'une révision globale de ces valeurs, la commune dispose d'un instrument méconnu pour rééquilibrer progressivement cette situation à son échelle. Elle peut en effet transmettre à l'Administration du cadastre ses listes 220 des nouvelles constructions occupées et des changements (transformations diverses) survenus dans les propriétés. Le cadastre peut alors être actualisé correctement et régulièrement, avec une réduction du biais en faveur de la périphérie et de plus grandes recettes pour la commune.

## **Les lieux les plus soumis au développement important des lotissements**

- 1. Non-intégration des nouvelles constructions à Montignies-St-Christophe.**
- 2. Le développement important des zones de lotissements et l'absence de parti urbanistique à Biercée.**
- 3. Le développement important des zones de lotissements à Gozée.**
- 4. Le développement des zones de lotissements à Leers, essentiellement au hameau de Tacquefesse.**

## Piste 7 : Manque de protection des centres urbains

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin





# Diagnostic général

Sur l'ensemble des lieux visités, seul Thuin-Centre (Ville Haute et une partie de la Ville Basse) possède un règlement protégeant son centre urbain<sup>6</sup>. Pourtant, l'intérêt du bâti et des espaces d'autres centres pourrait justifier la reconnaissance d'une telle protection.

La protection des centres urbains regroupe deux thèmes :

- les ensembles architecturaux et urbains : du bâti à l'espace;
- les différents éléments isolés.

## 1. Les ensembles architecturaux

L'entité d'Erquelines, tout comme celle de Thuin, préserve de beaux alignements de façades homogènes, que ce soit des ensembles enduits ou badigeonnés de style néoclassique ou des enfilades de maisons en briques de style éclectique. Il s'agit souvent d'un patrimoine constitué de bâtiments ne possédant pas des caractéristiques architecturales exceptionnelles en eux-mêmes mais dont la qualité naît surtout de l'harmonie formée par l'ensemble, des jeux de rythmes et de matériaux se répercutant d'une façade à l'autre.

Toute intervention qui détruirait cette homogénéité serait particulièrement dommageable car elle aurait des conséquences sur l'ensemble qui perdrait sa valeur patrimoniale. Or, les particuliers ne se rendent pas toujours compte de l'impact d'une transformation inadéquate d'un châssis, d'une corniche ou d'une porte d'entrée.

Si certains de ces ensembles de qualité mériteraient le classement, de manière à assurer leur sauvegarde définitive, il n'est pas possible de les classer tous. Il faut donc développer d'autres mesures de conservation (sensibilisation, zones de protection, ...).

Ces ensembles bâtis ne sont pas isolés; ils s'inscrivent dans un contexte qui est l'espace : les voiries, places, ruelles, ... tout élément de morphologie urbaine. La qualité de ces deux éléments, leur intégration, leur harmonie (couleurs, matériaux, dimensionnement du bâti par rapport à l'espace, ...) valorisent davantage les lieux : le bâti et l'espace forment un tout dont la qualité d'ensemble est à protéger.

## 2. Différents éléments isolés

Il s'agit de différents types d'architectures (néoclassique, éclectique, Art nouveau, Art déco) de mobiliers urbains dont l'intérêt dépasse le cadre local (ils sont repris à l'Inventaire, parfois avec une pastille (à classer)) ou dont l'image et la signification sont très importants dans le cadre local (patrimoine social). Tous ces éléments dont une liste figure ci-après doivent être pris en compte dans la politique de sauvegarde du patrimoine de la commune et différentes mesures de protection seraient souhaitables.

---

<sup>6</sup> Ragnies est soumise à un règlement sur la bâtisse en site rural.

## Pistes générales

- Etablir une liste (voir la liste non exhaustive ci-après) du patrimoine architectural, social et urbanistique à sauvegarder (sur le modèle de celle annexée au règlement communal d'urbanisme de Pont-à-Celles) allant au-delà de l'Inventaire (quasi pas de bâtiments XIXème repris) en reprenant les lieux étudiés dans les études de potentialités et les éléments de l'enquête. La cartographier (par exemple, compléter la carte des attaches) de manière à sensibiliser la commune lors de l'octroi de permis de bâtir. La publier sous différentes formes pour sensibiliser la population (expo, brochure, livre, ...) et lui permettre de retrouver la fierté pour son patrimoine. A partir de cette liste, analyser la piste la plus adaptée pour chaque cas particulier.
- Les enseignes publicitaires sont souvent très présentes dans les centres commerciaux : rue Albert Ier à Erquelinnes et rue 't Serstevens à Thuin. Souvent, elles sont de grande taille et de couleurs très vives, masquant une architecture intéressante et nuisant à l'esthétique et à l'attrait du lieu. On pourrait gérer ce problème en introduisant une taxe communale sur les enseignes, dont le montant serait fonction de la taille, du débordement de façade et éventuellement de la luminosité de l'enseigne. Cette taxe est introduisible car elle n'entre pas dans le cadre de la paix fiscale. Cependant, comme toute nouvelle taxe, elle risque d'être impopulaire auprès de commerçants déjà fragilisés. Un règlement communal limitant leur taille et leur placement au seul rez-de-chaussée pourrait avoir de meilleurs effets<sup>7</sup>. Réglementer leur caractère esthétique semble moins évident. Une solution complémentaire peut être la sensibilisation à des enseignes différentes, de promotion d'artisans capables de les réaliser. De telles initiatives pourraient être encouragées par des primes ou un concours de vitrines.
- Les bâtiments privés et leur état général contribuent à l'attrait des centres urbains ou à l'image négative qu'ils véhiculent. En plus des autres incitants régionaux, des primes communales à la rénovation et ou à l'entretien des façades et des immeubles pourraient être introduites. Une information et une aide technique à la constitution des dossiers de demande de primes existantes pourraient être proposées par la commune. Pour encourager encore l'initiative privée et donner une visibilité aux cas exemplaires, un prix annuel de la meilleure rénovation et du ravalement le plus réussi pourrait être institué.
- Pour certains centres comme Erquelinnes-Centre et Solre-sur-Sambre, créer des « outils de promotion de l'image urbaine » permettant, par leur exhaustivité, d'avoir une vision globale du patrimoine tant bâti que spatial, une hiérarchisation suivant la valeur et aussi d'optimiser l'octroi des permis.
- Protéger le noyau bâti de Solre-sur-Sambre par une zone protégée en matière d'urbanisme.
- Protéger le noyau bâti de Montignies-Saint-Christophe par un règlement sur la bâtisse en site rural.

---

<sup>7</sup> Dans le cas de la Grand'rue à Thuin, légiférer est inutile car elle est déjà soumise au règlement portant sur les zones protégées en matière d'urbanisme, règlement très strict en la matière.

## Les ensembles urbains qui pourraient bénéficier d'une protection

- Absence de protection des bâtiments de la place du Béguinage à Erquelinnes village : ni inventaire, ni classement.
- Absence de protection des bâtiments de la rue Notre-Dame à Erquelinnes village : ni inventaire, ni classement.
- Pas de mise en valeur des fronts architecturaux de la Grand'place à Erquelinnes.
- Pas de reconnaissance du patrimoine XIXème et XXème d'Erquelinnes-Centre.
- Absence de protection du bâti de la rue Wauters et de la maison communale à Grand-Reng.
- Absence de protection du bâti des rues résidentielles à l'est de la rue Wauters : Janson et Déportés à Grand-Reng.
- Absence de reconnaissance du patrimoine bâti et urbain du coeur de Hantes-Wihéries.
- Les rues et ruelles du noyau bâti ancien de Solre-Sur-Sambre : rues St-Médard, de la Halle, ruelle Maton
- Absence de reconnaissance du patrimoine bâti et urbain du coeur de Hantes-Wihéries
- Les rues et ruelles du noyau bâti ancien de Solre-Sur-Sambre : rues St-Médard, de la Halle, ruelle Maton
- L'école et la maison communale ainsi que le bâti Belle Epoque de Solre-Sur-Sambre
- Les rues situées autour de la place de Gozée : Marchienne, Beaumont, Thuin, Farcy, Bury, Marbaix, ...
- Lacune de protection dans la Zone protégée en matière d'Urbanisme de Thuin
  - De manière générale : l'application des règlements existants : zone protégée en matière d'urbanisme et atlas du sous-sol archéologique
  - La Grand'rue
  - Les rues du sud de la Ville Haute, exemple : rues des Nobles, Prince de Liège, St-Jacques
  - Les ruelles de la Ville Haute
  - Le quartier des marinières à la Ville Basse
- Lacune de protection hors de la ZPU de Thuin
  - Le bâti des rues bordant la Sambre et la Biesmelle (Couture, Ragnies, ...)
  - La rue 't Serstevens

## Piste 8 : Quasi-absence de classement

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## Diagnostic général

Rappelons que le classement est la seule mesure légale existant actuellement qui permet de protéger définitivement un bien puisque toutes modifications y sont interdites sans autorisation. Le propriétaire est aidé par un subside (60% du montant des travaux) pour restaurer son bien de manière respectueuse. Ce classement peut se faire à l'initiative du propriétaire, de la commune, de la Région wallonne ou de la Commission des Monuments et Sites. La présence d'une personne de cette Commission dans la commune peut dynamiser une politique de classement. La volonté communale est aussi nécessaire pour mettre en place une campagne de classement. La médiatisation de cette reconnaissance « officielle » du patrimoine peut avoir un impact favorable au niveau d'une prise de conscience de la population.

1. **D'une manière générale**, le nombre de classements (d'après la liste arrêtée en 1999, dernière mise à jour) est particulièrement peu élevé dans les entités d'Erquelines (seulement 8 classements) et Thuin (seulement 23 classements).

Pour Erquelines, trois des six anciennes communes possèdent des bâtiments classés :

- deux pour Erquelines-Centre (fermes de la Tour et du Château);
- deux pour Montignies-Saint-Christophe (le pont romain et la ferme du Château);
- quatre pour Solre-sur-Sambre (le château, l'église Saint-Médard, la tour de la ferme du Clocher et la chapelle Saint-Antoine).

De même à Thuin, à l'heure actuelle, le nombre de classements n'est pas proportionnel à l'intérêt général du patrimoine :

- Thuin-Centre ne possède en effet que dix bâtiments ou ensembles protégés : deux classements comme sites (les jardins suspendus, le bois du Grand Bon Dieu) et huit classements comme monuments dont, hormis les orgues de l'église Notre-Dame des Carmes, 3 maisons anciennes, 2 lieux de culte, la place du Chapitre (le beffroi, patrimoine mondial de l'humanité et les galeries);
- Gozée, le site et les bâtiments de l'abbaye d'Aulne, la Zeupire et le bois communal (site);
- Thuillies, le moulin de la Biesmelle et la ferme de la Cour (comme site);
- Ossogne, la chapelle;
- Ragnies, l'église Saint-Martin et le presbytère.

2. En ce qui concerne le patrimoine civil privé, c'est-à-dire la plus grosse partie du patrimoine, le tableau ci-après donne le nombre d'habitations classées ou susceptibles de l'être ainsi que le nombre d'édifices repris actuellement à l'Inventaire (datant de 1983, une remise à jour est en cours) par rapport au nombre de logements anciens (estimés comme d'avant 1919)

Section	Nbre édifices/sites classés au 1/12/99	Nbre édifices avec pastilles	Nbre édifices Inventaire (1983)	Ancienneté INS avant 1919
Bersillies-l'Ab.	0	1 pastille (ferme) = <b>1 habitation</b>	16 édifices = <b>15 habitations</b>	125
Erquelines	2 fermes = <b>2 habitations</b>	7 pastilles = <b>5 habitations</b>	18 édifices = <b>16 habitations</b>	499
		(y compris bâtiment de la police)		
Grand-Reng	0	1 pastille (église)	13 édifices = <b>8 habitations</b>	276
Hantes-Wihéries	0	3 pastilles = <b>1 habitation</b>	20 édifices = <b>12 habitations</b>	141
Mont.-St-Christ.	1 ferme + pont = <b>1 habitation</b>	2 pastilles = <b>1 habitation</b>	15 édifices = <b>9 habitations</b>	60
Solre-sur-Sambre	1 ferme (tour), 1 château, 2 édifices de culte = <b>2 habitations</b>	6 pastilles (3 fermes, 2 bâtisses, 1 forge) = <b>5 habitations</b>	23 édifices = <b>17 habitations</b>	421
Biercée	0	2 pastilles = <b>2 habitations</b>	15 édifices = <b>12 habitations</b>	69
Biesme-ss-Thuin	0	0	5 édifices = <b>2 habitations</b>	48
Donstiennes	0	5 pastilles = <b>4 habitations</b>	14 édifices = <b>12 habitations</b>	27
			(y compris anc. école)	
Gozée	Abbaye, ferme de l'abbaye + menhir + 4 sites = <b>1 habitation (?)</b>	3 pastilles( fermes) = <b>3 habitations</b>	17 édifices = <b>10 habitations</b>	336
Leers-et-Fosteau	1 château = <b>1 habitation</b>	2 pastilles = <b>1 habitation</b>	8 édifices = <b>6 habitations</b>	73
Ragnies	église + presbytère = <b>1 habitation (?)</b>	6 pastilles = <b>6 habitations</b>	28 édifices = <b>24 habitations</b>	102
Thuillies et Ossogne	ferme, moulin, chapelle = <b>1 habitation</b>	4 pastilles = <b>4 habitations</b>	28 édifices (sans La Houzée) = <b>18 habitations</b>	262 (sans la Houzée et Reumont)
Thuin	1 église, 1 chapelle, orgues, beffroi, galeries + 2 sites = <b>4 habitations</b>	8 pastilles = <b>6 habitations</b>	70 édifices (= villes haute et basse) = <b>62 habitations</b>	330 (= centre + Piraille)

### **Remarques :**

- Les bâtiments classés ou repris à l'inventaire se situent sur l'ensemble du territoire des différentes sections (parfois hors périmètres étudiés).
- Habitation = ferme, maison, bâtisse + presbytère, pensionnat, café, ...  
exclus : édifices de culte (chapelle, église, potale), moulin, industries, ...

## **Analyse du tableau : état de protection des logements formant le bâti ancien**

- Par rapport à une moyenne constituée par le nombre de logements repris à l'Inventaire (premier niveau de protection) et le nombre total de bâtiments datant d'avant 1919<sup>8</sup> (ancienneté du logement), six communes se situent au-dessus de cette moyenne (8 %) :

#### **Thuin :**

Donstiennes : 44 %

Ragnies : 24 %

Thuin-Centre : 19 %

Biercée : 17 %

#### **Erquelines :**

Montignies-Saint-Christophe : 15 %

Bersillies-l'Abbaye : 12 %

Ce classement n'est pas surprenant sauf peut-être pour Biercée où l'on perçoit moins sur le terrain la présence d'un patrimoine ancien. **Dans l'ensemble, à part Donstiennes qui jouit d'un bon niveau de protection, pour les autres communes, le taux de protection reste toutefois assez bas (entre 10 à 20 % seulement du bâti ancien).**

Par contre, pour d'autres communes se situant en dessous de cette moyenne, il est préoccupant de constater le **faible niveau de protection du bâti ancien**. Ceci plaide en faveur de la mise en place de nouveaux outils de protection (rappelons que l'Inventaire remonte à 1983, est en cours de révision et que ce chiffre pourrait donc être revu à la hausse, en fonction de l'évolution de la notion de patrimoine).

Exemples :

#### **Thuin :**

Thuillies et Ossogne : 7 %

#### **Erquelines :**

Solre-sur-Sambre : 4 %

Erquelines-Centre : 3 %

Grand-Reng : 3 %

- Par rapport à une moyenne de bâtiments classés ou susceptibles de l'être (pastilles dans l'Inventaire), six communes se situent au-dessus de cette moyenne (de 2 %) :

#### **Thuin :**

Donstiennes : 15 %

Ragnies : 7 %

Leers-et-Fosteau : 3 %

Thuin-Centre : 3 %

Biercée : 3 %

#### **Erquelines :**

Montignies-Saint-Christophe : 3 %

<sup>8</sup> estimé par les habitants et repris dans le relevé de l'I.N.S.

On peut remarquer que cette moyenne est particulièrement basse puisque seulement 2 % de bâtiments jouissent ou seraient susceptibles - dans le cadre d'une vaste campagne de classement - de bénéficier de cette mesure. En réalité, actuellement, la proportion n'est que de moins de 0,5 % (12 habitations sur 2769). Notons que, vu la politique actuelle en matière de classement, il y a peu de probabilités que cette campagne puisse aboutir dans sa globalité.

**Dans 7 communes, aucun logement ancien n'est classé. Remarquons que pour Donstiennes, la bonne reconnaissance au niveau de l'Inventaire (44 %) ne se concrétise pas en terme de classement (0 %).**

**En conclusion**, il apparaît que certaines communes jouissent déjà d'une certaine reconnaissance par l'Inventaire et/ou le classement : les communes de Donstiennes, Ragnies, Thuin-Centre et Montignies-Saint-Christophe.

Pour d'autres communes dont le bâti ancien est important (plus de 200 bâtiments), on constate que cette reconnaissance est encore peu importante. C'est le cas par exemple d'Erquelines, de Solre-sur-Sambre, Grand-Reng, Thuillies et Gozée. Globalement, l'entité d'Erquelines-Centre jouit d'une moins bonne reconnaissance que celle de Thuin. Si l'on veut préserver ce patrimoine ancien, il serait donc judicieux de lancer une campagne de classement, non seulement pour les bâtiments avec pastilles dans l'Inventaire (40 bâtiments), mais aussi en tenant compte des édifices intéressants de la fin du XIX<sup>ème</sup> s. ou du début du XX<sup>ème</sup> s. (l'Inventaire de 1983 se limitant souvent au bâti XVIII<sup>ème</sup> et début XIX<sup>ème</sup> siècles).

## **Pistes générales**

- Etablir une liste des bâtiments à classer (voir liste ci-après non exhaustive). Parmi ceux-ci, il y a pour les entités de Thuin et Erquelinnes 40 bâtiments (à vérifier) avec pastilles dans l'Inventaire, c'est-à-dire dont le classement serait souhaitable. Il s'agit principalement de fermes et habitations anciennes, de la fin du XVIIIème ou début du XIXème s. Il faut tenir compte également de l'important patrimoine éclectique et Belle Epoque et du patrimoine lié à l'industrie et l'histoire sociale. Ce patrimoine n'est pas reconnu d'une manière générale par le classement à l'heure actuelle.
- Hiérarchiser cette liste en fonction de différents critères (représentativité de tous les types de patrimoine, urgence de protection, attachement local, ...) et lancer une campagne de classement.
- Sensibiliser la commune et les propriétaires sur les avantages du classement.
- Sensibiliser d'autres acteurs comme les fonctionnaires de la Division du Patrimoine ou les membres de la Commission des Monuments et Sites.

## **Complément issu de la consultation**

- Donner aux propriétaires une information claire et juste sur leurs droits et devoirs concernant le classement d'un bâtiment : les surcoûts et subsides possibles.

## Les bâtiments importants ne bénéficiant pas de classement

### 1. La ferme, rue de Montignies à Bersillies



### 2. Eglise Saint-Georges à Erquelinnes-Centre



### 3. Presbytère n° 53 rue Notre-Dame à Erquelinnes-Centre



### 4. Bâtiment de la police, n° 51 rue Notre-Dame à Erquelinnes-Centre



## 5. Rue de Bougnies n° 11 à Erquelinnes-Centre



## 6. La Maison communale d'Erquelinnes



## 7. La gare d'Erquelinnes-Centre



## 8. Les Arts et Métiers à Erquelinnes-Centre



**Piste** : *Exercice pratique pour les étudiants*

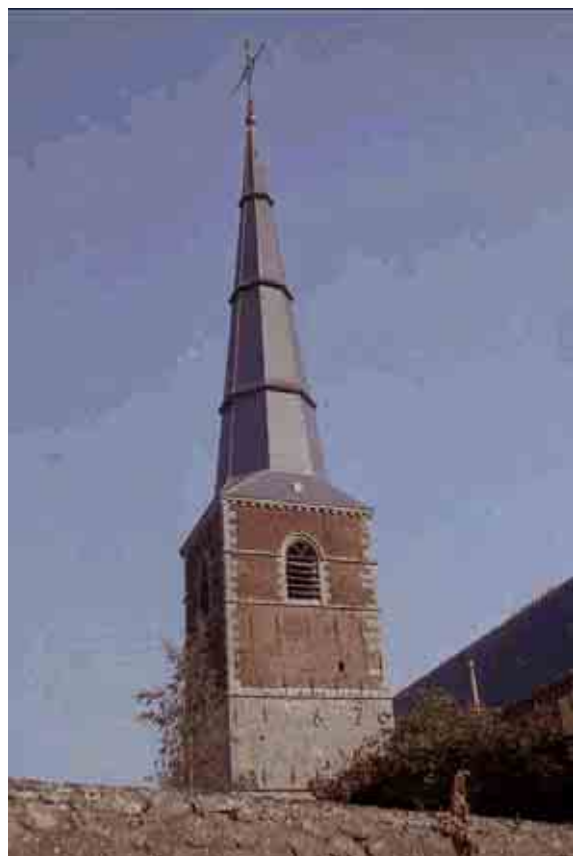
## 20. L'absence de classement comme monuments et sites à Erquelles-Centre

<b>Potentialités</b>	<b>Bâti</b> et <b>Espace</b>	++++	<b>Enquête</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 bâtiments méritent d'être classés (pastilles dans l'Inventaire).</li> </ul>			
<b>Problématiques à améliorer</b>	<b>Bâti</b> et <b>Espace</b>	----	<b>Enquête</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En l'absence de classement, insuffisance de la protection et de la reconnaissance de ce patrimoine.</li> <li>• Patrimoine d'ensemble du XIXème siècle non reconnu, y compris par l'Inventaire.</li> </ul>			
<b>Priorité</b>	<b>Bâti</b>			$4*4*4*1 = 64$

### **Piste**

- Sensibiliser la population et les propriétaires par promenades guidées, brochures mais aussi lors des Journées du Patrimoine.

## 21. Tour ancienne de l'église de Grand-Reng



## 22. Maison communale de Grand-Reng



## 23. Ferme d'En Haut depuis la rue des Chapelles à Hantes-Wihéries



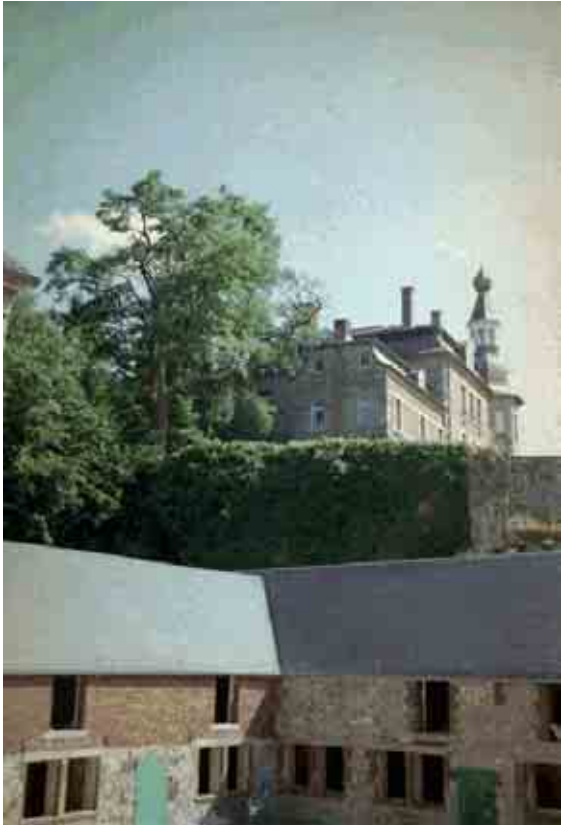
## 24. Eglise Saint-Rémy à Hantes-Wihéries



## 25. La vallée de la Hantes



**26. Ensemble site ferme et château à Montignies-Saint-Christophe**



**27. Quelques témoins du bâti Belle Epoque et même moderniste à Solre-Sur-Sambre**



## 28. Deux bâtiments à Biercée dont la ferme de la Closière

## 29. Eglise Saint-Etienne à Donstiennes



## 30. Presbytère de Donstiennes



### 31. Ancienne école communale de Donstiennes



### 32. Rue du Château n<sup>os</sup> 29-30 - « cense d'Aulne » à Donstiennes



### 33. Ferme du Château à Donstiennes



### 34. Le moulin à Donstiennes



**35. Ferme de Baudribu, porche d'entrée à Gozée**



**36. Ferme de la Jonquière, grange et porche avec pigeonnier à Gozée**



### 37. Ferme de Marbisoeul à Gozée



### 38. Eglise St-Nicolas à Leers-et-Fosteau



### 39. Ferme Bastin à Leers-et-Fosteau



### 40. Maison communale à Leers-et-Fosteau



**41. Rue Lieutenant Général Conreur n° 2, « ferme espagnole » ou « Maison des Mascart » à Ragnies**



**42. Rue Lieutenant Général Conreur n° 3 : grille, cour et arbre à Ragnies**



### 43. Rue du Tambourin, n° 4 à Ragnies



### 44. Ferme de la Cour à Ragnies



**Piste** : elle est réaffectée en distillerie. Le propriétaire pourrait être intéressé par le label « classé » pour attirer plus de visiteurs et pour ses frais d'entretien.

**45. 6 bâtiments d'habitation ou de ferme à Ragnies, rues du Tambourin, Conreur avec pastille**

**46. L'ensemble du hameau de Ossogne**



Potentialités	Bâti et Espace	+++++	Enquête	Chapelle ++++ Hameau +++++
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité patrimoniale d'ensemble exceptionnelle, par préservation du cachet historique des espaces et du bâti.</li> <li>• Monuments remarquables : château, fermes, chapelle.</li> <li>• Ancienneté du bâti, dont des vestiges du XVIème s.</li> <li>• Rues pavées, espaces privés et avant-cours en gravier ou enherbés, d'une sobriété qui met en valeur le bâti.</li> <li>• Noyau bâti groupé inscrit de manière très cohérente dans le paysage.</li> <li>• Reconnu comme zone d'intérêts culturel, historique et esthétique au Plan de secteur.</li> <li>• Sept bâtiments repris à l'Inventaire.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• « On peut traverser tout le village sans emprunter les grands axes routiers. C'est très agréable. ».</li> </ul>	

<b>Problématiques à améliorer</b>	<b>Bâti et Espace</b>	----- ---	<b>Enquête</b>	Chapelle : - -									
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau de protection n'est pas suffisant pour un ensemble de cette qualité.</li> <li>• Insuffisance des classements : seule la chapelle est classée, et alentours comme site. A classer notamment, la ferme du Jardinnet (pastille dans l'Inventaire).</li> <li>• Nécessité d'une meilleure reconnaissance au niveau wallon et d'une meilleure valorisation touristique.</li> <li>• Dégradation de la chapelle (mauvais état des toitures, absence de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales, accumulation des gravats provenant d'anciennes restaurations, ...)</li> <li>• Concrétisation du projet muséologique avec ouverture au public de la chapelle, soutenu par l'asbl « Espoir Thulisien ».</li> <li>• Soutien à l'asbl ferme du Jardinnet qui souhaite organiser des manifestations et ouvrir des chambres d'hôtes.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plaintes portent sur l'état de la chapelle.</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"><b>Priorité</b></td> <td style="width: 50%;"><b>Bâti</b></td> <td style="width: 30%; text-align: right;"><b>3*2*5*1 = 30</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Chapelle</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3*2*5*2 = 60</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Espace</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3*2*3*1 = 12</b></td> </tr> </table>	<b>Priorité</b>	<b>Bâti</b>	<b>3*2*5*1 = 30</b>		<b>Chapelle</b>	<b>3*2*5*2 = 60</b>		<b>Espace</b>	<b>3*2*3*1 = 12</b>
<b>Priorité</b>	<b>Bâti</b>	<b>3*2*5*1 = 30</b>											
	<b>Chapelle</b>	<b>3*2*5*2 = 60</b>											
	<b>Espace</b>	<b>3*2*3*1 = 12</b>											

## 47. Ferme du Jardinnet à Ossogne



## 48. Rue des Combattants et des Déportés n° 15 à Thuillies



**49. 5 bâtiments méritent le classement à Thuillies**

**50. Cour et bâtiments de l'athénée à Thuin-Centre**



**51. La Poste et son enseigne, Grand'rue à Thuin-Centre**



**52. Dix édifices repris dans l'Inventaire mériteraient le classement (pastilles) à Thuin-Centre**

**53. Drève des Alliés n° 36 à Thuin-Centre**



## 54. Avenue de la Couture n° 1 à Thuin-Centre



## 55. Vitrine « Le cadeau » à Thuin-Centre



## 56. Château Beauregard à Thuin-Centre



## 57. Ancienne cordonnerie Votion à Thuin-Centre



## 58. Cour Leclercq et chemin de halage à Thuin-Centre



## 59. Avenue de la Couture n° 7 à Thuin-Centre



## 60. Le château de Hourpes à Thuin-Centre



## 61. Avenue de Ragnies n° 25 à Thuin-Centre



## 62. Ensemble de maisons de l'avenue de Ragnies depuis la rue Léopold II à Thuin-Centre



## 63. Ensemble de maisons années 1930 en rive gauche de la Sambre à Thuin-Centre



## Compléments issus de la consultation

- Ancien moulin de Bersillies : il s'agit surtout d'un patrimoine industriel; le mécanisme est encore en place; le bief est bouché.
- Château Sainte-Anne à Montignies-Saint-Christophe.
- Les forges Bury à Solre-sur-Sambre alimentées par la Hantes (à la limite avec Hantes-Wihéries) avec un bief de 3 à 400 m souterrain.

# Piste 9 : Mise en péril des sentiers

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## Diagnostic général

De nombreux sentiers sillonnent les deux entités. Ils traversent ou joignent les quartiers, relient les hameaux, les villages, ...

Ce sont parfois des raccourcis sécurisés par rapport à la circulation, parfois des lieux de détente, de découverte et de flânerie dans le village ou au bord de l'eau...

Ils offrent une diversité étonnante : entre des murs privés ou des prairies, sous un tunnel d'arbres ou en plein champ...

Cependant, certains disparaissent pour des causes diverses : manque d'entretien qui les font sombrer dans l'oubli, « annexion » par des particuliers pour agrandir leur jardin ou empêcher des passages peu désirables, disparition pour des facilités de l'agriculture, déclassement par la commune pour des difficultés d'entretien ...

Ils sont tour à tour utilitaires ou de détente.

Et pourtant :

- Ils permettent de tisser ou préserver des liens entre les habitants de l'entité.
- Ce sont des voies de communication dont le tracé a été maintes fois expérimenté et corrigé au fil des générations.
- Ce sont des voies de communication sécurisées pour la circulation piétonne et parfois cycliste.
- Ce sont des lieux qui permettent une approche très riche de la découverte des paysages, du patrimoine et des hommes. Ils suscitent la convivialité entre leurs usagers qu'ils soient natifs du lieu ou de passage.
- Ce sont des cheminements privilégiés à faire découvrir aux visiteurs.

## Pistes générales

Les chemins sont utilisés à des fins très différentes par des acteurs très différents. La population, pour des raisons donc très diverses, y est majoritairement très attachée. Cependant, il est impossible à la commune de les entretenir tous. Par ailleurs certaines associations sont prêtes à s'y investir moyennant certaines garanties.

Une proposition de gestion de ce patrimoine pourrait être la suivante :

- Constituer un groupe de réflexion et d'action autour des sentiers rassemblant des représentants de tous les usagers, des acteurs de développement touristique (commune, gîtes), des gestionnaires de sentiers (commune).
- Répertoire les sentiers utilisés par les riverains, les enfants, les cyclistes, les cavaliers, les agriculteurs, ... permettant des liaisons pédestres vers d'autres villages, autour des écoles, vers la France, entre sites intéressants, ...
- Répertoire tous les itinéraires recensés. Collecter tous les écrits et dépliants existants sur le sujet.
- Opérer un choix dans les sentiers et ruelles à entretenir régulièrement, à préserver, à supprimer ou à laisser à l'abandon sans garantie de préservation jusqu'à nouvel ordre.
- Etudier les liaisons possibles et intéressantes avec le Ravel et les chemins déjà balisés (Grand-Reng, ...).
- En partenariat avec la commune, organiser des journées de gestion de portions de sentiers sélectionnés.
- En partenariat avec les écoles, classes vertes ou journées de découverte des communes à pied par les anciens cheminements.
- Etablir un réseau de « concierges » des sentiers pour les abus, déchets, envahissement par la végétation. Ces concierges seraient les gestionnaires de première ligne passant le relais au groupe ou à la commune en fonction de la problématique.
- Réfléchir à l'aménagement de sentiers par petits groupes concernés (où couper ou tailler des arbres pour dégager et mettre en valeur un point de vue, une rivière, où installer un banc, un panneau d'information, un balisage, ...). Cette réflexion pourrait s'élargir à plusieurs entités de part et d'autre de la frontière et déboucher sur une reconnaissance via des projets européens. Elle pourrait aussi facilement s'intégrer dans le contexte du futur parc naturel.
- Réfléchir et répertoire puis baliser des cheminements à thèmes (petit patrimoine, eau, moulin, industries, paysage, écrivain, ....) dont certains existent déjà. Cette réflexion pourrait s'élargir à plusieurs entités de part et d'autre de la frontière et déboucher sur une reconnaissance via des projets européens. Ces projets permettraient entre autres une publication et une diffusion des itinéraires choisis dans les gîtes, syndicat d'initiative, office du tourisme, ...
- Organiser des événements locaux ou transfrontaliers autour des sentiers (à l'usage des écoles, des familles, des touristes), tels rallyes découvertes. Ces projets pourraient également faire l'objet d'un partenariat transfrontalier et d'une reconnaissance via des budgets européens.

## **Compléments issus de la consultation**

- Les participants sont d'avis qu'il faut assainir la situation : choisir, inventorier, vendre s'ils n'ont plus d'utilité. Il faut mettre à plat, discuter, décider, sélectionner, exproprier, vendre, ... suivant les cas.

## **Les sentiers disparus ou dégradés de manière inopportune cités lors de la consultation**

- Réseau de ruelles de Solre-sur-Sambre
- Le vicinal reliant Solre à Montignies-St-Christophe

# Piste 10 : Non-intégration des bâtiments modernes

Piste non retenue à Erquelinnes et à Thuin ni par Espace Environnement  
Piste non traitée

## Les lieux cités pour le problème de non-intégration

### 64. La non-intégration de constructions à Hantes-Wihéries

Potentialités	Bâti et Espace		Enquête	
Problématiques à améliorer	Bâti et Espace	- - - - - -	Enquête	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne respecte pas toujours des critères d'intégration au bâti ancien (implantation, gabarit,...) ou au relief : relief saillant détruisant la continuité des paysages.</li> </ul>			
Priorité	Bâti Espace			$1*4*3*1 = 12$ $1*4*3*1 = 12$

## 65. Lotissements



## 66. La présence de lotissements au coeur du village à MSC

<b>Potentialités</b>	<b>Bâti et Espace</b>	+	<b>Enquête</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation du centre du village.</li> </ul>			
<b>Problématiques à améliorer</b>	<b>Bâti et Espace</b>	-----	<b>Enquête</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de respect du relief, des formes et typologie des cheminements ruraux, ainsi que non-intégration à la typologie architecturale.</li> <li>• Pas de recherche d'une architecture contemporaine intégrée.</li> </ul>			
<b>Priorité</b>	<b>Espace et bâti</b>			1*3*4*1 = <b>12</b>

## 67. Bâti récent dans le centre historique de Solre-sur-Sambre



**Eglise et maison communale en 1906**  
(Ancienne carte postale - Coll. Crédit communal).

Un front de bâtisses anciennes relie de manière harmonieuse deux importants patrimoines, l'église et la maison communale. Il y a un mariage très réussi entre les briques et les moellons en pierre, utilisés à la fois dans les deux maisons et se prolongeant dans le soubassement de la tour et son élévation.



### **Le même site aujourd'hui.**

Cette photo montre combien il est délicat d'intervenir dans le bâti ancien. Même une petite modification comme l'adjonction d'un auvent ou le changement d'une porte peuvent avoir des répercussions sur l'harmonie d'ensemble.

**68. Nouvelles constructions ne respectant ni le relief du sol ni les caractéristiques du bâti local. Exemple pris en dehors de l'entité thudinienne.**



## 69. La construction d'habitat à Ragnies sans respect du RGBSR

## 70. Bâtiments de la ferme du Château et arrière des bâtiments de la rue Albert 1er



## 71. L'immeuble des Grenadiers à la rue Cambier



# Piste 11 : Absence de recensement du petit patrimoine

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## Diagnostic général

### 1. Définition

Nous entendons ici le « petit patrimoine » dans un sens large, c'est-à-dire :

1. Les petits monuments tels que chapelles, potales, pompes et fontaines.
2. Les éléments décoratifs des façades faisant appel à différentes techniques liées à l'artisanat, aussi bien la menuiserie (châssis, portes, corniches) que la ferronnerie (balcons en fonte et fer forgé, ancrs ouvragées, girouettes ou hampes) ou le décor enduit (clés à décors végétaux, tête de taureau) mais aussi les toitures à l'ancienne ornées de lucarnes ou de clochetons.
2. Le mobilier urbain tel que les revêtements de sol, les murs en moellons, grilles et rambardes, réverbères, bacs à fleurs, enseignes, taques d'égouts.

En ce qui concerne le premier type de petit patrimoine évoqué, il y déjà un premier niveau de préservation en région wallonne, notamment par la réalisation d'inventaires thématiques ou la reprise de certains témoins à l'inventaire du patrimoine monumental.

Pour les deux types suivants, il reste une grande sensibilisation à faire pour la reconnaissance de ces différents éléments qui participent à la beauté de l'espace public en l'agrémentant et qui témoignent du savoir-faire technique d'autrefois. **La fragilité de certains petits éléments et le manque d'entretien provoquent leur disparition progressive et la banalisation du cadre de vie.**

Notons qu'il existe une campagne de rénovation et remise en valeur du « petit patrimoine populaire wallon » mise en place par la Division du Patrimoine de la Région wallonne (octroi de subsides jusqu'à 250.000 francs pour des travaux de rénovation ou entretien). Outre les points d'eau et le petit patrimoine sacré, sont repris en ce qui concerne l'espace public, l'éclairage, la commémoration (plaques ou monuments), la signalisation (enseignes,...) et le repos (bancs) et en ce qui concerne les façades, les ouvertures (portes, portails, portiques) et l'ornementation en fer (balcons, rampes, serrureries, ...).

### 2. Constatations

- Les visites de terrain effectuées dans les différentes communes des deux entités ont permis de constater l'importante richesse en matière de petit patrimoine qu'il soit élément de l'espace public ou du bâti (voir les exemples cités plus bas).
- Si certains de ces éléments sont reconnus et protégés (certaines chapelles, pompes à eau,...), d'autres sont abandonnés à leur triste sort et risquent de disparaître à court terme; les plus menacés étant les petits éléments décoratifs qui ornent les façades et agrémentent les espaces publics.
- Dans certains endroits, des associations se sont constituées : elles oeuvrent au maintien et à la restauration de ces éléments.

## Pistes générales

- Sensibiliser à l'existence de ce petit patrimoine que l'on ne voit plus tant il fait partie du décor quotidien, de manière à assurer une prise de conscience (ex. différents supports : expos, brochures, dépliants toutes-boîtes. Attirer l'attention lors des Journées du Patrimoine et dans les écoles, par exemple, en organisant des reportages photographiques ou dessins sur ce thème).
- Grâce à cette sensibilisation, favoriser un entretien plus régulier et adéquat (attention aux rénovations qui font plus de mal que de bien).
- Faire connaître l'opération « petit patrimoine populaire wallon » auprès des relais locaux (associations, écoles, etc).
- Un des problèmes est la raréfaction des artisans pour réaliser les travaux de restauration de manière respectueuse et à l'ancienne. Il serait donc nécessaire de répertorier les artisans de la région capables d'effectuer des restaurations respectueuses du petit patrimoine (s'ils existent ?). Médiatiser des exemples d'interventions réussies.
- Parallèlement, faire connaître et valoriser les possibilités de formations aux « métiers de la restauration » comme sources de nouveaux emplois.
- Un travail de recensement (existe dans les outils de promotion) permettrait d'avoir une vision globale de ce qui existe (voir si des personnes dans les cercles locaux pourraient être intéressées de faire ce travail pour la commune ?).
- Favoriser un entretien adéquat par la commune de ce qui lui appartient, pour montrer l'exemple.
- En couvrant (financièrement ou par de l'aide en matériel ou personnel) les associations qui s'investissent dans le domaine.
- En ce qui concerne le mobilier urbain, sensibiliser tous les pouvoirs gestionnaires des espaces publics : communes, provinces, MET et pouvoirs locaux.

## Compléments issus de la consultation

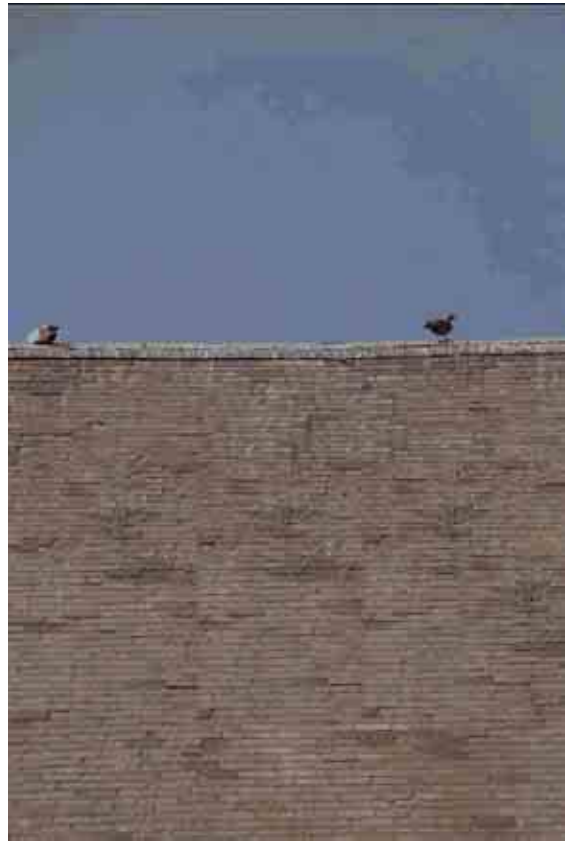
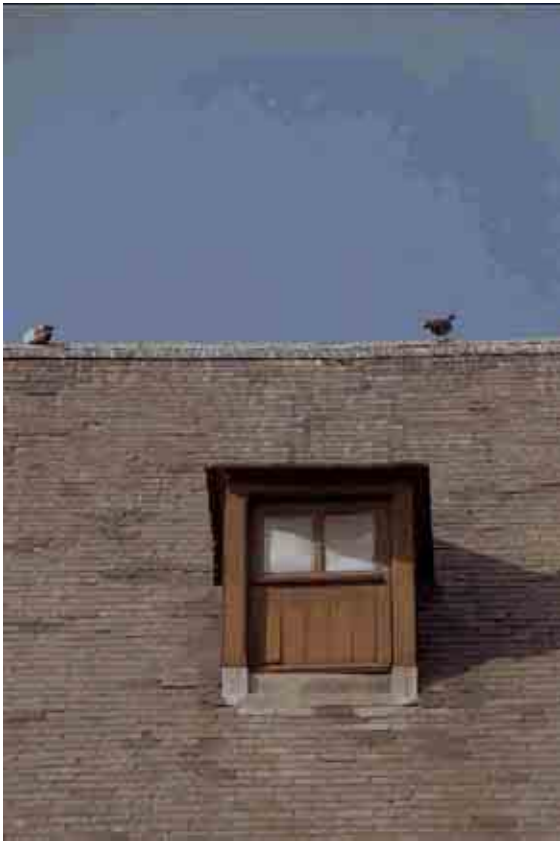
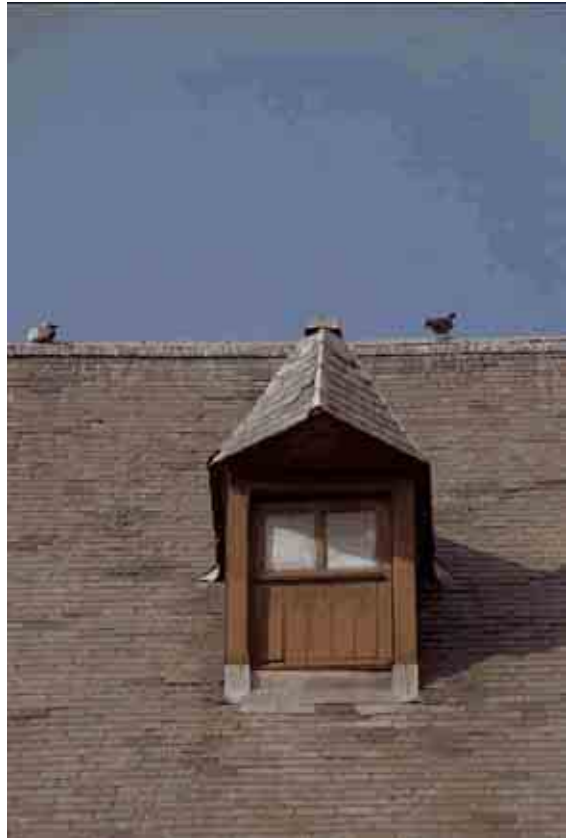
- Inciter les communes à communiquer au préalable leurs intentions de modifier, déplacer, détruire un élément de petit patrimoine.
- Réaliser des campagnes « d'adoption du petit patrimoine » dans les écoles.
- Inventaire exhaustif du petit patrimoine : qui va le faire ? Il y a des possibilités dans le cadre d'Interreg III mais on a besoin d'un groupe local qui puisse répertorier les lieux, d'où nécessité d'une **synergie entre « spécialistes » et personnes-ressources locales**.

# Le petit patrimoine en images

## 72. Grand-Reng









73. Hantes-Wihéries





#### 74. Murs en moellons à Montignies-Saint-Christophe



## 75. Solre-sur-Sambre



## 76. Donstiennes



**77. Gozée : le patrimoine de chapelle, potale à Gozée, les décor  
architecturaux du bâti Belle Epoque de la rue de Marchienne**



78. Ragnies





**79. Le « petit patrimoine » : pompes à eau, chapelles, potales, matériaux de sol à Ragnies**



**80. Thuillies : chapelles, potales, fontaine, mobilier urbain, murs en moellons**









## 81. Thuin









## Compléments issus de la consultation

- Pompe à eau intéressante : rue du Butiau à Montignies-Saint-Christophe.
- Chapelle intéressante dans les champs à Trieu à Pecquet à Montignies-Saint-Christophe.
- Ne pas oublier le patrimoine des cimetières. Eventuellement, on pourrait ramener des pierres tombales « oubliées » vers les églises.

# Piste 12 : Manque d'outils de promotion

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## Diagnostic général

- Thuin-Centre est la section qui bénéficie le plus de recherches et publications à caractères historique et patrimonial : nombreuses publications diffusées par le Cercle d'Histoire qui permettent de rappeler la mémoire de certains lieux (recherches historiques, cartes postales anciennes, ...).
- Par contre, au niveau des autres sections tant d'Erquelinnes que de Thuin, il existe un réel manque d'ouvrages de promotion mettant en évidence des qualités patrimoniales, architecturales et spatiales, malgré le travail déjà accompli par les Offices de Tourisme (mettant l'accent sur l'aspect détente et villégiature) et des cercles locaux (petites revues de distribution très locales comme à Ragnies, Thuillies et Thuin, avec des recherches historiques et la mise en valeur de certains bâtiments anciens).
- Pour les deux entités, il manque surtout **des supports qui mettent en évidence l'intérêt patrimonial du bâti d'aujourd'hui et la qualité remarquable des différents types d'architectures et de certains espaces et cheminements**. Ces supports, que ce soit un petit dépliant ou un ouvrage de prestige, reprenant un ensemble de belles photographies en couleurs, outre qu'ils réveilleraient un sentiment d'identité dans la population locale (voir le succès de Charleroi, ville d'architectures) permettraient de promouvoir un patrimoine encore trop méconnu au-delà de la commune, au niveau régional, voire national ou international (par sa diffusion via les médias et internet).

## Pistes générales

- Développer les initiatives locales en matière de promotion du patrimoine et assurer une très large diffusion (brochures, dépliant, cartes d'itinéraires de promenade renforcées par un affichage urbain de qualité, cartes postales de beaux détails d'architecture, ...).
- Réaliser un ouvrage de promotion « de prestige » avec illustrations en couleurs mettant en évidence la qualité du cadre de vie actuel et les richesses patrimoniales conservées. Mise en valeur de certains aspects méconnus du patrimoine comme le petit patrimoine des façades et de l'espace public, l'architecture éclectique, les ensembles urbanistiques, les cheminements de qualité, ...
- Inciter des clubs photos à réaliser des séries thématiques sur le patrimoine.
- Soutien aux efforts fournis par une meilleure diffusion des possibilités de visites (affichage urbain, supports d'information de qualité, plan illustré, ...).
- Visualisation par un outil de tous les bâtiments de grande valeur, les ensembles architecturaux.
- Thuin-Centre pourrait être l'objet d'un véritable outil de prestige de connaissance de son patrimoine

## **Compléments issus de la consultation**

### ***Quels supports de diffusion de l'information ?***

- Les supports sont différents selon les âges des personnes qui consultent. Il faut veiller à entrer en contact avec tous les publics. Les jeunes utilisent surtout Internet, les personnes plus âgées surtout les brochures.
- Pour attirer sur Internet, utiliser des mots-clés simples pour référencer, le plus intuitif étant le nom de la Commune (Erquelines doit amener une réponse directe).
- Brochures (type « études de potentialités ») à mettre dans les bibliothèques communales, dans toutes les boîtes-aux-lettres (par exemple, un calendrier : voir ci-dessous), ...
- Diffuser de l'information dans les écoles par des personnes relais. Exemple : l'expérience de Pont-à-Celles où des pensionnés ont diffusé de l'information dans les écoles. Même initiative réalisée par les « amis de Solre ».
- Adoption d'un petit patrimoine par une école.
- Attention, s'il y a réalisation de brochures, celles-ci doivent être de bonne qualité.

### ***Quel type de promotion du patrimoine ?***

- Calendrier toute-boîte de photos aériennes d'Erquelines (déjà réalisé l'an dernier). Ceci pourrait être continué sur le thème d'éléments de détail du patrimoine; penser aussi aux calendriers communaux, de la police ou des pompiers.
- On peut aussi réaliser des « fiches » de promenade : petites cartes avec situation du petit patrimoine (voir certains modèles du nord de la France).
- Thuin-Centre : intérêt d'un inventaire bâti autour de la Gare du Nord à ne pas oublier.
- Dans les brochures de promotion, on pourrait inclure des éléments historiques.

# **Piste 13 : Méconnaissance du patrimoine transfrontalier**

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## **Diagnostic général**

Alors qu'elle n'a plus et qu'elle aura de moins en moins de matérialité dans l'avenir, la frontière existe encore dans le cadre de la promotion touristique. Or, l'histoire de villes comme Jeumont et Erquelinnes est étroitement liée et on y retrouve des points communs dans le cadre de vie d'aujourd'hui, notamment dans le style des façades. Il est donc nécessaire, d'une part, de multiplier les rencontres des acteurs locaux français et belges de manière à créer une synergie sur ce plan et d'autre part, de développer des outils de promotion touristique communs, de manière à enrichir la perception locale dans une perspective de région transfrontalière européenne.

## **Pistes générales**

- Développer des synergies entre partenaires transfrontaliers : mise en place d'un réseau de villes nommé BEAUREGARD et dont une première rencontre aura lieu le 20/6/2001.
- Développer des outils de promotion touristique communs : tour-bus, publication, tour transfrontalier (mise en commun des résultats de l'opération « Valorisation concertée des centres urbains » par une publication).
- Synergies à examiner au sein du futur parc naturel transfrontalier.

## **Compléments issus de la consultation**

- Réalisation de circuits thématiques de part et d'autre de la frontière :
  - le marbre;
  - les carrières;
  - les fours à chaux.
- Réaliser une balise transfrontalière du patrimoine.
- Préserver les sentiers traversant la frontière (découverte pédestre).
- Intégrer des éléments positifs existant de l'autre côté de la frontière, exemple : restauration des kiosques en France.

## **Piste 15 : Manque d'information sur l'hébergement touristique**

Piste non retenue à Erquelinnes et à Thuin ni par Espace Environnement  
Piste non traitée.

### **Pistes générales**

- Information officielle via la Commune et son journal.
- Diffusion des informations sur ce qui est offert en région wallonne.

# Piste 16 : Priorités du Conseil communal

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## Diagnostic général

Les réunions d'attentes organisées avec les Conseils communaux d'Erquelinnes et de Thuin ont donné les résultats suivants :

Le Conseil communal d'Erquelinnes estime que les trois catégories suivantes priment pour le cadre de vie (versant urbanisme) :

- Les **travaux/entretien** qui concernent essentiellement les travaux de grosses infrastructures :
  - pour rompre l'isolement de la commune : voie rapide (RN54);
  - pour disposer d'un complexe sportif (et aussi parc, plaine, parcours vita);
  - pour rendre les rues plus gaies, plus sécurisantes, plus attrayantes, plus éclairées, plus propres et entretenues<sup>9</sup>.
- L'**urbanisme** qui concerne principalement le même domaine : désenclaver l'entité par un accès rapide et assurer l'attractivité mais aussi améliorer la qualité architecturale et sa rénovation<sup>10</sup>.
- La circulation qui pose problème (la **mobilité** est évoquée mais pas la sécurité routière). Par contre, la CCAT insistait sur les stationnements mais aussi sur l'isolement de certains villages avec « peu ou presque pas de bus » ainsi que sur la vitesse excessive menaçant les piétons (dont les enfants), ce qui concerne le volet sécurité routière.
- Lors de la question 2, les Conseillers ont insisté sur l'importance du « **vert** », à préserver, à améliorer ou à créer : bois de proximité, espaces plantés, arborés, fleuris, la qualité de l'eau, ...

Remarquons que par le côté aigu de ces problématiques, certains domaines passent au second plan. Par exemple, le **patrimoine architectural et urbain** en tant que tel qui est au centre de notre démarche apparaît comme **secondaire**<sup>11</sup>. Il en est de même pour les classes d'âges et le « vert ». Cette dernière notion est néanmoins apparue comme très importante au Conseil parmi les préoccupations sur le cadre de vie.

Parmi les priorités non urbanistiques, notons :

- La sécurité publique : drogue, vandalisme, vol, violence, bruit, ... sont les maux les plus mal vécus. La zone frontière et la problématique « gitans » participent à ce climat.
- L'emploi : le départ des PME et des commerces augmente le déficit d'emplois. « C'est la priorité de tout le monde mais !!! ». C'est la source de beaucoup de maux.
- Le social : le chômage allié à la pauvreté rend le problème d'autant plus aigu.
- La vie économique : « agriculture, tout faire pour les satisfaire », le départ des commerces d'utilité quotidienne est à enrayer.

---

<sup>9</sup> Précisé lors de la question 2 qui se recentrait sur l'aménagement du territoire et le patrimoine : « Pour moi, ce qui constitue un des enjeux importants du cadre de vie communal (urbanistique) de l'entité d'Erquelinnes, c'est... ».

<sup>10</sup> Précisé lors de la question 2.

<sup>11</sup> Pour ce travail, ce n'est pas un problème puisque l'objectif est de laisser la disponibilité financière aux enjeux communaux primordiaux. Notons qu'il faudra vérifier si la valorisation du patrimoine engendre des retombées importantes sur les secteurs prioritaires. Si c'est le cas, la démarche patrimoniale sera prioritaire.

Les Conseillers de Thuin présents donnent une importance cruciale aux catégories du cadre de vie (la moitié des citations) : l'entretien, la sécurité routière-mobilité et l'urbanisme sont les trois domaines principaux.

- L'**entretien** concerne les propriétés communales, l'état désastreux des routes et l'égouttage.
- La sécurité routière n'est pas évoquée mais bien la **mobilité** : le stationnement difficile et la mobilité depuis les petits villages insuffisante, voire absente.
- En **urbanisme**, les difficultés d'application du CWATUP et l'aménagement d'espaces publics préoccupent les Conseillers.

Lorsque nous avons montré l'importance des domaines du cadre de vie pour la commune, les Conseillers nous ont confirmé que ce domaine était particulièrement crucial à Thuin <sup>12</sup>.

Remarquons que par le côté aigu de ces problématiques, certains domaines passent au second plan. Par exemple, le **patrimoine architectural et urbain** qui est au centre de notre démarche apparaît comme secondaire. Il en est de même pour la culture, l'emploi, l'enseignement, les finances, les espaces verts et les classes d'âges (jeunesse, 3e âge, familles, ...).

Ceci est relatif car lorsqu'on analyse plus précisément les problématiques du cadre de vie, le patrimoine architectural et urbain apparaît au premier plan : monuments historiques, jardins suspendus, remparts, ambiance d'autrefois des villages, anciennes maisons, rôle de centre des places de village propices aux promenades, anciennes maisons communales, bords de Sambre, ... sont évoqués. Si la sauvegarde du patrimoine n'est pas la priorité, elle n'en est pas moins une **préoccupation réelle**. Comme le précisait un Conseiller, l'entretien des propriétés communales et les travaux peuvent s'orienter vers le patrimoine architectural<sup>13</sup> afin de le préserver.

La **sécurité publique** suscite le plus de commentaires : sentiment d'« insécurité totale », absence de police après 17h30 et les week-ends, inefficacité policière, nécessité de contacts de proximité (policiers en voiture, à pied, à cheval), vol, drogue, ...

Le logement apparaît comme une préoccupation importante dans le domaine social ainsi que le suivi des jeunes.

---

<sup>12</sup> Outre les problèmes objectifs rencontrés à Thuin, la méthode de récolte d'attentes a sans doute influencé ces résultats malgré l'induction d'une grille des compétences équilibrée. Il reste que les Conseillers sont venus pour nous rencontrer au sujet de leurs préoccupations générales mais étaient invités par Espace Environnement ayant une fonction notable dans la valorisation du cadre de vie. À notre avis, l'effet d'induction est moindre que celui observé à Erquelines dans la mesure où l'entretien des édifices a été plus assuré dans cette dernière (seulement 4 citations/11 à Erquelines contre 5/7 à Thuin).

<sup>13</sup> Patrimoine au sens large du terme. Par exemple, les anciennes maisons communales, sans être des bijoux classés, ont indéniablement un attrait patrimonial. Ce sont souvent des patrimoines sociaux vécus. L'investissement des associations de Thuillies dans la restauration du bâtiment en est un brillant témoignage.

## Pistes générales

Dans les thèmes développés en matière d'aménagement du territoire, veiller à l'intégration des préoccupations majeures des communes : essentiellement les aspects économiques et sécuritaires.

Le Conseil communal et la CCAT d'Erquelinnes mettent clairement en évidence la priorité générale orientée vers **la sécurité publique, l'emploi, le social et la vie économique**. Ces domaines sont d'ailleurs liés entre eux. Dans une telle situation, le risque est de tout sacrifier à l'emploi ou à l'économique. « Agriculture, tout faire pour les satisfaire » est une citation bien compréhensible mais qui pourrait être menaçante pour le cadre de vie. Le danger serait de tuer la poule aux oeufs d'or qui est à notre sens le patrimoine urbain et paysager exceptionnel des différents villages (voir « Le patrimoine de la section en images »). **L'état de préservation exceptionnel des villages** est un atout actuellement peu exploité.

Dans le cadre du présent projet, pour s'intégrer aux priorités générales (l'emploi, la vie économique, le social et la sécurité publique), il paraît essentiel de favoriser le **développement touristique, le cadre des commerces** (aménagement des abords des magasins) et de développer **les métiers de la réhabilitation** (stucateurs, paveurs, menuisiers, ...). Des éléments phares doivent être mis en évidence pour attirer les touristes dans cet écrin d'une qualité exceptionnelle (château à visiter, péniche, chemin de halage, musée, moulin Blariaux, ferme du Grand Pré, Pont romain, Vallée de la Thure, ...) comme créer des circuits de visites, écrire un ouvrage de promotion, favoriser les infrastructures d'accueil.

Cette réponse indirecte peut surprendre. Elle touche aussi d'autres domaines. Il est utile de prendre conscience des liens étroits entre le patrimoine urbanistique et les autres problèmes communaux. Par exemple, on répond souvent mieux à des problèmes d'insécurité routière en agissant sur le patrimoine urbain pour créer une autre « lecture » de la route qu'en engageant des policiers (qui ne peuvent être toujours présents). Autre exemple, autrefois on répondait aux problèmes sociaux uniquement avec du social; aujourd'hui, il est clair que les réponses passent aussi par le culturel (tag, art hip hop, rap, ...).

A contrario, si les Conseillers de **Thuin** ressentent aussi fortement les problèmes d'insécurité, ceux-ci sont sans doute atténués par le contexte économique plus favorable : proximité de Charleroi qui est la zone pourvoyeuse d'emplois. L'attente est sans doute plus orientée vers des **aménagements d'espaces publics** de qualité (réaménagement de places et entretien des bâtiments riverains) qui, d'ailleurs, pourraient aller de pair avec un développement de l'emploi (tourisme, qualité du cadre de vie, ...). Les travaux d'amélioration attendus peuvent concourir aussi à la sécurité publique (éclairage, ordre, harmonie architecturale et urbaine ont un impact certain sur le sentiment d'insécurité) et ont une utilité sociale (revalorisation du patrimoine de logements anciens au profit de la population défavorisée). À **Erquelinnes**, l'amélioration axée sur les sites insécurisants (par exemple, le site de la gare et la zone de la douane) devrait aussi participer à rompre ce sentiment.

# **Piste 17 : Attentes de l'administration**

Piste retenue par EE

## **Diagnostic et pistes générales**

L'avis des techniciens est très important car ce sont eux qui étudient les dossiers et garantissent le respect de la législation. Ils sont également l'interface entre la population, les élus politiques et la réglementation en vigueur.

Leurs demandes sont principalement axées sur des moyens d'information, de sensibilisation et de négociation qui permettent d'engager un dialogue avec les élus et la population.

Les outils proposés devront donc répondre à ces attentes de dialogue. L'implication des techniciens dès le début de la démarche est une garantie de l'utilisation et de l'efficacité de ces outils (voir ci-après le tableau d'analyse des problèmes soulevés par les techniciens et les réponses possibles par le biais du projet Interreg II ou III dans le PV de la réunion technique du 13.01.2000).

Synthèse globale de la récolte des attentes et en italique les *réponses possibles par le biais du projet*

	Difficultés exprimées par les techniciens et <i>réponses possibles</i>		
	Élus	Population	Techniciens
Sensibilisation		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés liées à l'environnement (respect, info, éducation).</li> <li>• Lutter contre le Nimby par l'éducation.</li> <li>• Faire sortir les intérêts des gens.</li> <li>• <i>Montrer à l'habitant qu'il habite dans un ensemble et que la qualité d'une ville passe par conséquent par la suprématie du tout sur le particulier.</i></li> <li>• <i>“Rendre une fierté aux habitants”.</i></li> </ul>	
Législation et règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de faire comprendre la législation aux élus.</li> <li>• <i>Mettre à disposition des élus des guides de vulgarisation réglementaire.</i></li> <li>• <i>Leur rappeler que des outils d'ingénierie et de conseil sont à leur disposition.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté : <ul style="list-style-type: none"> <li>– à comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la législation;</li> <li>– les procédures à suivre;</li> <li>– la durée entre l'introduction d'un projet et sa réalisation.</li> </ul> </li> <li>– à faire admettre (code, occupation des sols);</li> <li>– de répondre aux attentes du citoyen.</li> </ul> </li> <li>• <i>Une population sensibilisée en amont gagnera du temps dans les délais de procédure et permettra d'en comprendre plus aisément les sorties décisionnelles</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté : <ul style="list-style-type: none"> <li>– de gérer la législation trop contraignante (lourdeur);</li> <li>– d'être concret par rapport aux attentes;</li> <li>– de donner des réponses.</li> </ul> </li> <li>• <i>Donner aux techniciens des outils argumentaires et clairs pour faciliter le dialogue avec la population.</i></li> </ul>

Trop contraignants, se superposent, parfois lourds.		
Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte entre les villes pour avoir subsides-manque de globalités.</li> <li>• Avoir les moyens de concrétiser les idées.</li> <li>• Modifications dans les budgets (ex. fermeture d'usines).</li> <li>• Avoir les moyens de rencontrer les attentes de la population.</li> <li>• <b><i>Une bonne connaissance du patrimoine et des attentes de la population à son égard permettra de mieux hiérarchiser les enjeux et d'opérer plus objectivement les choix dans la programmation.</i></b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien entre social et urbanisme (l'amélioration sociale entraîne celle de l'urbanisme).</li> <li>• Le problème principal est le chômage, la pauvreté.</li> <li>• Le cadre de vie est secondaire et impossible à prendre en compte (coût de la rénovation inassumable, ne comprend pas les investissements du point de vue du cadre de vie).</li> <li>• <b><i>Expliquer que la qualité du patrimoine ne coûte pas systématiquement plus cher à terme que le "rien faire" ou le "faire à bas prix" (perspectives de revente).</i></b></li> </ul>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à s'engager à long terme, même à moyen terme (!) (échéances politiques, modifications budgétaires, législatives).</li> <li>• <b><i>Insister sur l'intérêt général de la démarche : travailler sur la qualité peut aussi contribuer à ramener des investisseurs.</i></b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lenteur des démarches.</li> <li>• <b><i>La sensibilisation en amont devrait permettre de gagner du temps en aval.</i></b></li> </ul>

- Perte de temps pour trouver les moyens financiers.
- ***La qualité des projets et leur cohérence permettent souvent de trouver les moyens financiers.***

Urbanisme et patrimoine		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine contemporain mal perçu.</li> <li>• Les intérêts du fonctionnaire délégué virant en fonction d'un effet de mode (aujourd'hui + patrimoine qu'environnement).</li> <li>• <b>Intégrer dans les documents de sensibilisation des exemples réussis de création contemporaine.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souhait de faire de petites améliorations visibles et efficaces (banc, poubelle).</li> <li>• <b>Montrer que les petits investissements (mobilier urbain) contribuent de manière conséquente à la qualité du cadre de vie (effet émulateur sur la population, moins de vandalisme...).</b></li> </ul>
Arbitraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répression demandée par les élus aux techniciens : <ul style="list-style-type: none"> <li>– mais manque de moyens;</li> <li>– peur de la délation, de l'arbitraire;</li> </ul> </li> <li>• Appui politique déterminant certains projets.</li> <li>• <b>Plus le cadre d'intervention a fait l'objet d'un certain nombre de recommandations argumentées et claires, moins l'arbitraire est possible.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnaire délégué donne un avis jugé arbitraire par le technicien qui doit le faire admettre à la population.</li> <li>• <b>L'effort de sensibilisation préalable élimine les risques d'incompréhensions et le sentiment d'arbitraire.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Position arbitraire du Fonctionnaire délégué applique le Code wallon « pondu par les technocrates ».</li> <li>• Faire face aux rivalités de quartier.</li> <li>• <b>Plus le cadre d'intervention a fait l'objet d'un certain nombre de recommandations argumentées et claires, moins l'arbitraire est possible.</b></li> </ul>
Relation entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus/techniciens : pas les mêmes préoccupations.</li> <li>• Pression élus &lt;--&gt; population.</li> <li>• Coopération entre les élus difficile.</li> <li>• « Blabla », légèreté, projets n'aboutissent pas mais doivent être étudiés.</li> <li>• Difficulté à aménager de manière globale, ne pas satisfaire l'isolé (électoratisme).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la population n'est pas impliquée, le projet ne peut être bien perçu.</li> <li>• Pression population &lt;---&gt; élus.</li> <li>• Faire face à la déception de la population qui s'est investie dans des projets « bidons ».</li> <li>• <b>Pour éviter les risques de déception de la population qui va être sollicitée, il convient :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>de fixer des échéances régulières d'évaluation;</b></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie gaspillée pour des projets qui n'aboutissent pas.</li> <li>• <b>Une implication massive de la population, suffisamment précoce et régulière, augmente les chances de voir aboutir les projets (enjeu politique).</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à s'engager réellement, à prendre position.</li> <li>• <i>La clarté des recommandations et l'échange préalable éliminent les risques d'incompréhension et de tension entre élus et techniciens, et entre élus et population.</i></li> <li>• <i>L'implication des populations et le changement de leurs comportements sont les meilleurs moyens pour relever les obstacles de nature politique (électorisme).</i></li> <li>• <i>La solution est moins technique ou politique que citoyenne !</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>d'être en mesure d'expliquer à la population pourquoi les projets ne débouchent pas.</i></li> <li>• <i>Une implication forte de la population (et pas seulement ponctuelle) crée une obligation de résultat (et en augmente la probabilité).</i></li> </ul>	
--	--	---	--

## **Piste 18 : Dynamisme citoyen à encourager**

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

### **Diagnostic général**

Tout au long des étapes de consultation, les personnes présentes ont manifesté leur intérêt mais également leurs craintes que le processus n'aboutissent pas ou que le processus de consultation ne soit pas poursuivi par la suite.

### **Pistes générales**

- Mettre en place un groupe porteur des réflexions en matière de gestion et d'aménagement du territoire qui puisse relayer les préoccupations de la population dans un cadre communal général et non partisan.
- Encourager (aide financière ou logistique) les initiatives concrètes des groupements d'habitants qui travaillent sur le terrain. Exemple : l'Espoir thulisien dans son travail de sauvegarde de la maison communale et de « concours des façades rénovées ».

*Note : ceci rejoint la piste 20 non traitée.*

# Piste 19 : Lutter contre l'effet nimby

Piste retenue à Erquelinnes et à Thuin

## Diagnostic général : L'esprit de clocher, naturel ...?

### 82. L'avis de la population reflète-t-il l'intérêt général ?

L'appellation NIMBY (de l'anglais « Not in My Back Yard » qui signifie « pas dans mon jardin ») souligne le risque qu'une population défende uniquement ses propres intérêts en proposant des décisions qui nuisent (parfois gravement) à d'autres personnes. L'homme politique peut de cette manière être mis en mauvaise position par un groupe d'intérêts particuliers. Comme son rôle est de décider dans l'intérêt général, il risque de devoir s'opposer à une partie de sa population. Ce type de situation est nuisible au bon fonctionnement démocratique. L'idéal est que l'avis émis par la population reflète un intérêt général. Est-ce que ce fut le cas à Erquelinnes et Thuin lors des consultations par sondage téléphonique et enquête auprès du milieu associatif ?

La manière dont la population a participé à l'interview publique permet-elle de travailler en minimisant le phénomène de type « Nimby » ?

### 83. Les constatations sont les suivantes :

#### 1. Les résultats globaux indiquent que :

**41 % (1787/4377) des citations des Thudiens et des Erquelinnois se portent sur d'autres sections que la leur !!!**<sup>14</sup> Ce résultat apparaît plus que positif. En effet, une récente expérience sur Courcelles montrait uniquement des résultats similaires sur les patrimoines les plus porteurs à l'échelle de l'entité ! Les habitants exprimaient beaucoup moins d'intérêt pour les autres sections (26% seulement)<sup>15</sup>. Il existe donc un **potentiel de réelles synergies entre les sections** et une **capacité naturelle à dépasser l'esprit de clocher**. Ceci n'empêche évidemment pas les habitants de s'attacher d'abord à leur section (59% des citations).

---

<sup>14</sup> La moyenne est de 43 % dans l'entité d'Erquelinnes et 40 % dans l'entité de Thuin.

<sup>15</sup> Pour les bâtiments et endroits de Courcelles, seulement 26 % des citations provenaient d'habitants d'autres sections alors que le public était normalement plus porté sur l'extérieur (personnes participantes volontaires).

Remarquons que le centre de Thuin récolte 694 citations de la part de personnes habitant à l'extérieur ce qui montre son rôle polarisateur pour la commune. Solre-sur-Sambre (225), Montignies-St-Christophe (187) et Erquelines (167) ont également une attractivité importante.<sup>16</sup> Notons que Thuillies n'est citée qu'une quarantaine de fois par des gens extérieurs à la section ce qui nous semble peu vu son potentiel patrimonial : il faudrait le faire connaître. Grand-Reng n'est citée que 21 fois par des personnes extérieures. C'est sans doute un isolement historique : bassin de l'Escaut et non de la Sambre, seule section n'ayant pas le préfixe téléphonique 071, commune à l'extrémité nord de l'entité, ... 1/6 des citations est quand même lié aux personnes extérieures et les habitants de cette section citent au moins autant d'endroits dans leur section que dans les autres.

## 2. Un intérêt spontané pour des patrimoines de nature collective est apparu et est important à plus d'un titre

Contrairement à l'idée négative que vivent certains « décideurs », le public s'exprimant dans un **cadre adéquat** ne réagit pas uniquement dans un esprit « NIMBY » mais peut aussi s'**impliquer** dans des projets d'intérêt collectif de **manière positive**.

La manière dont ce sondage est mené parvient à ses fins, celle de mettre en évidence les lieux (espaces ou bâtiments) où une action prioritaire est attendue. Un ensemble de personnes issues de tous milieux et sans concertation préalable parvient à identifier un potentiel commun de *lieux collectifs à traiter* alors que rien ne les contraignait à taire les problèmes qu'ils vivent quotidiennement dans leur rue ou sur le pas de leur porte.<sup>17</sup>

Les sondés ont élargi spontanément leur réflexion de la rue à la section. Pour certains sites et édifices, ils sont passés de la section à l'entité entière. Mais les habitants restent très nettement attachés d'abord à leur section. S'ils avaient une vision à l'échelle de l'entité, ce ne serait pas 59 % de leurs citations qui porteraient sur leur section mais de l'ordre de 7% pour une petite section comme celle de Biercée et 40% pour une grosse comme Thuin (c'est-à-dire un nombre de citations proportionnel au nombre de bâtiments ou d'endroits, ce qui est généralement proportionnel à la population).

Enfin, une prise de conscience d'un potentiel commun à l'échelle des deux entités est embryonnaire (exemple, le chemin de halage). Pour passer de ces 2 entités à la région transfrontalière et au concept de Val de Sambre, un grand pas doit être franchi, en matière d'évolution des mentalités.

---

<sup>16</sup> Notons que des **pourcentages de ces nombres par section sont trompeurs** car difficiles à interpréter correctement. Par exemple, Donstiennes est proportionnellement beaucoup citée par des personnes extérieures (79%) mais c'est essentiellement dû au fait que les Donstiennois citent peu leur propre section ! Les Donstiennois seraient apparemment à sensibiliser à leur patrimoine. De même, Thuin a proportionnellement peu de citations extérieures (40%) car les sections avoisinantes sont beaucoup moins peuplées et que les Thudiniens citent beaucoup leur ville qui contient de nombreux patrimoines. Enfin, le voisinage de grosses sections aux alentours de petites sections a un impact qui fausse les résultats de proportionnalité (les 81 sondés de Thuillies influencent démesurément les 6 sondés de Donstiennes : si 10% des habitants de Thuillies citent Donstiennes et 10 % de ceux de Donstiennes citent Thuillies, le pourcentage de Donstiennes sera plus que doublé alors que celui de Thuillies augmentera 100 fois moins!).

<sup>17</sup> Le contexte de la consultation était favorable dans la mesure où les habitants n'étaient pas face à un problème chaud, urgent et polémique (par exemple, l'installation d'une décharge, les nuisances d'une ligne TGV, une expropriation, ...).

## Pistes générales

- Les habitants thudiens et erquelinnois s'intéressent donc à l'ensemble de leur entité. sans parfois connaître l'intérêt de chaque section. Faire connaître cet intérêt à tous les habitants est une manière de favoriser une prise d'intérêt globale.
- Permettre de mener des réflexions globales de développement et d'aménagement du territoire communal avec l'ensemble de la population.

## **Piste 20 : Soutien à la gestion des petits problèmes**

(à travers les associations)

Piste non retenue à Erquelinnes et à Thuin

Piste non traitée

# Piste 21 : Insécurité routière

Piste retenue initiée par les participants lors des réunions locales de diagnostics à Erquelinnes et retenue à Thuin

## Diagnostic général

### 84. Suivant les statistiques INS dépouillées pour 1995-1999

#### 1. Erquelinnes

La rue Albert Ier est réputée pour son insécurité, qu'elle soit ressentie ou objective. Ceci peut être lié à la délinquance, au faible éclairage pouvant créer un sentiment de malaise la nuit, ou encore à la circulation routière. En effet, le sondage auprès de la population a révélé une sensation d'étroitesse des trottoirs et de vitesse excessive des véhicules.

Nous avons dépouillé les statistiques de sécurité<sup>18</sup> routière pour l'ensemble de l'entité d'Erquelinnes sur les cinq dernières années disponibles. Ces statistiques ne reprennent cependant que les accidents avec lésions corporelles, ne prenant pas en compte ceux n'occasionnant que des dégâts matériels aux véhicules ou aux biens d'équipement publics.

Année	accidents	décès	bl. légers	bl. graves	total	piétons	cycles
95	36	3	40	22	65	0	15
96	36	4	42	8	54	3	8
97	28	1	35	6	42	1	10
98	36	0	33	18	51	6	14
99	36	0	42	16	58	1	10
Moy.	34,4	1,6	38,4	14	54	2,2	11,4

On peut observer une certaine constance au cours des ans. On peut remarquer que les usagers vulnérables, à savoir les piétons, cyclistes et motocyclistes, constituent environ un quart des victimes impliquées dans ces accidents. Le détail des statistiques disponibles montre que 54 accidents, soit 31 % du total, ont lieu en agglomération. Ils ont occasionné 56 blessés légers, 28 blessés graves et 2 tués, soit un peu plus de blessés graves que la moyenne de l'entité.

Ces statistiques permettent aussi de dresser une liste des « axes noirs » de l'entité :

- la N40 (route de Mons) a connu 76 accidents avec lésions corporelles sur toute sa longueur;
- la N561 (rue Albert Ier et sa prolongation vers Merbes) 19;
- la rue de la Thure 11;
- la rue de Grand-Reng 9;
- la N55 9;
- la rue Ste-Thérèse 6;
- la route de Maubeuge 4;
- la rue Mont de Solre et le Chemin de Halage 3.

<sup>18</sup> Source: INS, « Accidents de la circulation sur la voie publique avec tués et blessés » et « Accidents avec lésions corporelles », différents volumes annuels. Les accidents n'occasionnant que des dégâts matériels ne sont pas repris.

Au niveau de la N561 intégrant la rue Albert Ier, il y a eu 19 accidents en cinq ans. Douze ont eu lieu en agglomération, occasionnant 6 blessés graves et 23 blessés légers. Ces accidents ont impliqué 4 piétons et 7 usagers de cycles motorisés ou non. Parmi ces accidents, deux sont précisément localisables rue Albert Ier. Le premier a impliqué des voitures et a occasionné un blessé grave, le second impliquant un cyclomoteur et occasionné 1 blessé léger.

## 2. Thuin

Année	accidents	décès	bl. légers	bl. graves	bl . tot	piétons	cycles
95	65	4	81	23	108	6	19
96	44	0	46	19	65	5	6
97	61	5	54	23	82	5	13
98	61	6	64	22	92	4	15
99	34	0	24	18	42	3	6
Moy,	53	3	53,8	21	77,8	4,6	11,8

- En agglomération : 116 accidents, soit 45 % des accidents, 119 blessés légers, 42 graves et 6 tués;
- N53 (Gozée - Beaumont) : 73 accidents sur toute sa longueur;
- N59 : 52 sur toute sa longueur;
- N559 : 33 sur toute sa longueur;
- N579 : 13 sur toute sa longueur;
- rue Vandervelde : 9;
- avenue Buisseret : 8;
- rue de Ragnies : 6;
- Rue de Biesme : 5;
- rue de Lobbes : 5;
- rue du Chêne : 5;
- rue du Panama: 5;
- rue Bury: 5;
- chemin de halage et rue de la Victoire, Houzée, Ry des Rys et Catoire : 3;
- Grand Rue : 2 dont 2 blessés légers, pas de piéton, cycliste ou motard impliqué.

## Pistes générales

- Etablir une hiérarchie des voiries à travers un plan de mobilité de l'entité. Cette hiérarchie doit permettre de classer les voiries en fonction du type de circulation mais également du type d'activité riveraine qui s'y développe, c'est-à-dire préciser leur vocation et définir :
    - leur rôle : support de trafic de transit, voirie de liaison entre quartiers, voie de desserte interquartiers, ...;
    - les caractéristiques que l'on veut y voir associées : limitation de vitesse, séparation ou non des différents types de trafics (trottoirs, pistes cyclables), largeur et type de revêtement, ...
- Les mesures d'aménagements doivent prendre en compte les mesures nécessaires à assurer une place et une meilleure sécurité à tous les usagers des voiries et à améliorer le cadre de vie en privilégiant les activités dites de séjour par rapport à celles de circulation.
- Etablir une liste des voiries les plus dangereuses et un programme d'actions dans le temps : certaines voiries pourront être traitées simplement; d'autres seront à réorganiser plus complètement.
  - Faire participer activement la population afin de cerner précisément les problèmes pour les résoudre plus efficacement : l'insécurité n'est pas qu'objective (chiffrée), il faut aussi traiter l'insécurité ressentie.

## Les lieux cités comme dangereux

- La rue de la Thure à Bersillies.
- La rue Notre-Dame à Erquelinnes (point traité directement).
- Les rues des Déportés et Wauters à Grand-Reng.
- La rue de France à Solre-Sur-Sambre.
- La rue Mont de Solre à Solre-Sur-Sambre.
- La route de Mons.
- La rue de Sartiau à Biercée et Leers-et-Fosteau (point traité directement).
- La route de Biesme à Biesme-sous-Thuin.
- Rues de Marchienne, de Beaumont et de Thuin à Gozée (points traités directement).
- Rues résidentielles à Gozée : Farcy, Bury, Marbaix.
- Rue Seutin à Leers-et-Fosteau.
- Rue de la Roquette à Ragnies.

## Compléments issus de la consultation

- Rue de la Cavée à Solre-sur-Sambre citée comme dangereuse.
- Pour la route de Mons : la limitation à 70km/h, plus réaliste, semble mieux respectée.



La rue de la Roquette  
à Thuin



Simulation  
d'aménagement



Plan avant  
situation existante



Plan après projet



Cette rue conserve un tracé courbe de chemin né de la succession des personnes y ayant marché. La mémoire de ces cheminements accumulée par plusieurs générations forme un capital social qui impose de nos jours un rythme plus lent à l'automobiliste qui ne dispose pas de vue très lointaines nécessaires à la vitesse<sup>19</sup>. Les participants se sont néanmoins plaints de l'insécurité psychologique ressentie en présence de la voiture. La plantation d'arbres, de haies et le placement de pavés rapprochent les fonds de perspective. Les plans n'étant pas toujours facilement compris, la transformation a été simulée par ordinateur, encore une fois pour permettre au plus grand nombre de mesurer l'impact de l'aménagement.

## Compléments issus de la consultation

Des craintes ont été exprimées concernant les aménagements trop marqués en milieu de voirie (arbres hautes-tiges) qui pourraient engendrer des collisions dangereuses surtout la nuit : « dans la voiture, il y a des hommes, même s'ils roulent vite ».

<sup>19</sup> Voir LYNCH View from de road ....

**ANNEXE  
CONSULTATION  
DE LA POPULATION**

# **Réunion sur les pistes transversales d'Erquelines et de Thuin Leers-et-Fosteau, 19 juin 2001**

**Deux groupes de réflexion ont été formés et les deux sujets traités sont :**

- Le manque de protection des vues et paysages.
- Le manque d'entretien des bâtiments collectifs.

## **1. Le manque de protection des vues et paysages**

### **Relevés des lieux problématiques**

- Rue de la Laiterie à Biercée lors des travaux d'égouttage, des égouts ont été placés et se jettent dans les étangs. Ceux-ci sont condamnés par la pollution.
- A Erquelines, le projet de dépôt des boues de dragage est à éviter car s'il est bien prévu dans une zone industrielle, celle-ci est située en face d'un espace vert naturel de grande qualité. A Hourpes, le même projet est un désastre pour le hameau de Hourpes, si digne d'intérêt avec son château et son coron.
- Près de l'écluse de Lobbes, une maison gâche le paysage. Il faut éviter que d'autres soient construites à cet endroit.
- En France, autour de la Thure, un projet de remembrement saccage tout, c'est l'exemple à ne pas suivre et dont on subit les conséquences du côté belge : il faut tenir compte des effets d'un remembrement au-delà de la frontière.
- Les zonings : la sucrerie de Donstiennes, ceux de Solre-sur-Sambre mais aussi de Lobbes et de La Buissière ont un aspect sinistre et sont également difficiles d'accès.
- Sur l'entité d'Erquelines, il y a plusieurs sites de dépôts clandestins recensés (la cliquotte, au vinterre, ...). Ce serait utile de terminer en groupe le recensement et d'agir (informer, verbaliser, nettoyer puis facturer...), sachant que chaque cas est particulier, difficile mais possible à gérer. La motivation est d'autant plus grande qu'un dépôt appelle le plus souvent son élargissement et peut avoir, entre autres, des répercussions paysagères indéniables et négatives !
- A Thuin, une habitation a été construite gâchant une vue importante vers le beffroi, ce terrain est en zone à bâtir : que pouvait-on faire pour l'éviter ? La Commune aurait pu racheter le terrain et valoriser cette vue, exemple : une aire de pique-nique pour permettre aux touristes de profiter d'une vue exceptionnelle sur Thuin.

### **Endroits à préserver**

- A Thuin, le long de la voie de chemin de fer, des endroits admirables subsistent. Or, le chemin de fer est un moyen idéal pour apprécier les paysages, que l'on soit touriste ou habitant. Il faudra être très attentif à les préserver, en particulier lors de la réhabilitation de la gare du Nord.
- Des vues sont à protéger, exemple à Montignies-Saint-Christophe :
  - près du cimetière où des bâtiments gâchent les vues;
  - près de la ferme du clocher (lieu-dit « la porte de Montignies »), un nouveau bâtiment gâche la vue, la construction d'autres semblables achèverait de tout abîmer;
  - vers la France (chemin de Bersillies(?)), une nouvelle maison perturbe le paysage, il faut éviter la construction des suivantes.

## Quelques pistes et propositions de préservation et de valorisation des paysages

- Une prise de conscience de l'intérêt des paysages commence à se faire sentir parmi la population. Cela est sans doute la conséquence de l'observation que leur grignotage est irréversible. Il est important de stimuler cette prise de conscience afin qu'elle se transforme en volonté de préserver. Il est également important d'amener les autorités communales à cette prise de conscience et de les inciter à réaliser un plan cohérent de sauvegarde des paysages : il faut sensibiliser et réglementer.
- Un des seuls développements possibles pour nos régions est le tourisme, il ne faut pas perdre notre chance et au contraire s'unir entre communes de part et d'autre de la frontière, Exemple : Bersillies enclavée en France ne peut réfléchir qu'avec ces partenaires.
- Parcours de paysages historiques entre plusieurs sites (ex. sites archéologiques de Merbes et Leers, ferme de la Loge à Erquelines. Il reste des traces de mines de fer, les faire connaître dans un projet de découverte historique dans leur site ...).
- Parcours de paysages le long de la Sambre.
- Dans ces parcours : joindre intérêt paysager naturel et site historique, exemple : Thuin a été attaquée par des vikings qui avaient remonté la Sambre vers 700. Cela peut être le point de départ d'un thème de découverte.
- Les rivières de la région (ex. la Hantes) étaient typiquement bordées de saules têtards. La pratique de l'étêtage des saules tous les trois ans a peu à peu disparu, modifiant progressivement l'allure générale de ces éléments constitutifs des vues et paysages. L'ASBL Noctua, qui cherche à protéger et multiplier les arbres creux offrant un abri aux rapaces nocturnes, se propose d'élaguer gratuitement ces arbres et de sensibiliser la population par des actions didactiques comme la distribution gratuite de plants de saules.
- Comment parvenir à faire regarder autour de soi et apprécier son village plutôt que de réserver cette attention uniquement aux vacances lointaines ? Un exemple réussi est « les plus beaux villages de Wallonie », cette appellation est très porteuse. De nombreuses personnes des alentours viennent les visiter. Les habitants prennent plus de soin à leur maison. Cette appellation a aussi l'effet de dynamiser les associations préexistantes (voir exemple de Ragnies).
- Un « label des paysages de la Haute Sambre » peut être un moyen pour connaître des paysages tels que celui derrière l'église de Solre-sur-Sambre, ceux vers la vallée de la Sambre entre le carrefour du Sartiau et Leers, les vues vers Biercée à partir du centre de Ragnies, ... et ainsi mieux les protéger.
- La découverte par une activité ludique est porteuse. On peut s'inspirer de l'expérience positive de la fête à Montignies où par des jeux de rôle et un jeu de piste, le village était découvert. Cela a été très efficace et de nombreuses familles y ont participé. Des jeux-balades pourraient être organisés.
- L'information est essentielle mais la Commune doit la donner. Par exemple, à Thuin, pour les jardins suspendus, on ne peut nulle part avoir des informations fiables et complètes. On ne dispose que de ce qui est dit ou publié à gauche ou à droite, c'est-à-dire du parcellaire et subjectif, voire souvent tendancieux et déformé. Pourtant, beaucoup de personnes sont intéressées même de s'investir personnellement mais on dirait que c'est impossible de pouvoir comprendre ce qui se passe et encore moins de donner son avis. Pourtant, c'est un droit, il s'agit d'un patrimoine collectif, il est grandiose et on y est attaché.
- Un parc à containers à Erquelines serait une solution au moins partielle au problème des dépôts clandestins.

- A l'intérieur des villages, il y a aussi des vues à protéger. Les modifications de façades peuvent avoir des effets non négligeables. Plusieurs solutions sont évoquées : un RCU (règlement communal d'urbanisme), c'est-à-dire un outil pour gérer l'octroi des permis d'urbanisme par la Commune. Rédigé sur base d'une étude quartier par quartier, cet outil permet un contact et une base de discussion entre Commune et population pour faire comprendre les ensembles à respecter. Un outil plus simple serait des exemples montrant l'identité de chaque quartier et ce qu'il faut préserver. Ce descriptif par quartier enrichi par les habitants pourrait aussi être diffusé.
- La route de Mons est un lieu de passage de touristes d'un jour. On devrait « capter » l'attention des touristes. Or, rien n'est indiqué pour tout ce que l'on a d'intéressant. Des panneaux indiquant le port, les paysages, ... seraient utiles.
- L'intérêt doit être suscité, en particulier chez les enfants en primaire. Les riverains connaissent bien le quartier. Une organisation simple peut profiter de cette richesse pour mettre au point des animations de découverte avec les habitants et des animateurs. Un exemple de ce type était réalisé avec les journées « place aux enfants », malheureusement abandonné à Erquelinnes. Thuin poursuit l'expérience : des thèmes de découverte des paysages pourraient être traités.
- A Erquelinnes, une expérience de tour en rollers existait mais a aussi été abandonnée, il s'agit pourtant d'un moyen de découverte pour les plus jeunes.
- Des clubs de photos existent et doivent être encouragés. Il y a déjà eu des expositions sur le thème de l'eau (à Erquelinnes). Il faudrait stimuler la visite des lieux exposés : très peu de visiteurs prolongent l'exposition par une visite sur le terrain, un concours serait peut-être le bienvenu. Une autre idée émise et à poursuivre : comparer des photos actuelles aux photos ou cartes postales anciennes du même site ...
- De nombreux villages manquent de dynamisme. Pour le faire naître, il faut rassembler tout le monde autour de projets qui sont d'intérêt général. Exemple : la mobilité.
  - la route de Mons qui est un handicap pour plusieurs communes rassemblerait un large public;
  - la route du Sartiau;
  - le goulot de la Ville Haute à Thuin;
  - le goulot de Lobbes.

Cela pourrait être le départ de réflexions et actions sur d'autres thèmes tels que les paysages.

- Les échanges entre villages et entités sont importants, c'est d'ailleurs un des points forts du Parc Naturel de la Haute Sambre : à stimuler.
- Point important : il existe une étude récente concernant les aires paysagères à préserver. Il serait important que cette étude (de l'ADESA pour la RW) soit communiquée aux communes, ainsi que les travaux de base. Une copie serait un outil intéressant pour la Commune et les associations.

## 2. Le manque d'entretien des bâtiments collectifs

### Lieux problématiques : quelques précisions et ajouts

1. La Maison communale de Bersillies et le kiosque
2. La gare d'Erquelines-Centre
3. La Maison communale de Grand-Reng  
A l'intérieur, il y a un escalier monumental bordé de chaque côté par 2 petites pièces.  
Il manque un grand local. Pourrait-on abattre les 2 cloisons pour faire 1 seule et grande pièce ? Peut-on ajouter une cuisine pour en faire une salle de réunions et de fêtes (type mariages) ? Cela manque au niveau communal (la salle de Solre-sur-Sambre est sur-occupée).
4. L'école communale de Grand-Reng : il y a des locaux désaffectés, mais pas l'ensemble car l'école est toujours active.
5. Bâtiment communal de Hantes-Wihéries  
La salle des fêtes à l'étage est inutilisable car le plancher est en mauvais état alors que des jeunes désirent un local; le rez est entièrement occupé par l'école.
6. Le kiosque de Biercée
7. La Maison communale et l'église de Gozée  
Avant, c'était une bibliothèque, actuellement elle est partiellement occupée par des associations locales.
8. La Maison communale de Thuillies  
Les besoins de matériaux semblent satisfaits. On peut essayer le concours Ford pour y créer une maison des associations.
9. L'école communale de Ragnies
10. La chapelle d'Ossogne
11. Le beffroi
12. La chapelle des Soeurs Grises

### Pistes possibles :

- Inciter la réhabilitation et l'occupation par un promoteur privé. Ex. en faire un hôtel de standing (ne peut s'envisager que dans un centre urbain rénové), ou une auberge de jeunesse (hôtel semble difficile par manque de stationnement).
- galerie d'antiquaire;
- une occupation d'ampleur régionale (école de danse, spectacle, arts dramatiques ou autres).
- bibliothèque car la salle de lecture de la Rénovation devient trop petite à la place du Chapitre.

13. La tour Notger, les remparts et cheminements à la Ville Haute

14. Garage annexe au presbytère de Ragnies menace ruine : les corniches sont à refaire; les poutres menacent de s'effondrer.
15. Couvent de Solre : il se désaffecte petit à petit car les classes sont déplacées vers Beaumont et les soeurs sont de moins en moins nombreuses. Il y a un parking et une salle de spectacles d'envergure. Ce type de salle manque ailleurs dans l'entité et particulièrement à Solre-sur-Sambre qui est très dynamique en matière culturelle. L'autre salle de Solre est surchargée car elle est très demandée. Cela occasionne d'ailleurs des nuisances de voisinage. De plus, le théâtre et ses décors y prennent trop de place. Ces deux salles à Solre seraient complémentaires. On pourrait aussi en faire une maison des associations.
16. Bâtiment d'Intersud, Grand'rue à Thuin qui serait désaffecté par le départ de l'Intercommunale vers un zoning.

### **Problèmes**

- On n'a pas d'inventaire précis et exhaustif comme base à toute action. Seul un inventaire des potales de Solre a déjà été réalisé.
- La Commune ne réagit pas alors qu'on signale spontanément les problèmes.
- Limites des finances communales.
- Lors de l'octroi de permis de bâtir (ou de transformer), le fonctionnaire ne se déplace jamais, ce qui entraîne parfois des résultats affreux.

### **Pistes**

- Inventaire(s) à faire : pour décider et informer.
- Montrer, faire découvrir, sensibiliser car l'ignorance est dangereuse : des gens ignorent habiter un bâtiment remarquable, même chose pour le petit patrimoine. Par exemple, il y avait 21 pompes de Ragnies et beaucoup ont disparu; la quasi-totalité des fontaines de Hantes-Wihéries a disparu dans les années '50 pour favoriser la distribution publique.
- Une personne centralisant les différentes informations : c'est une bonne idée, encore faut-il qu'elle soit entendue par les décideurs.
- Les ouvriers communaux remarquent-ils encore les problèmes s'ils y passent chaque jour ? Font-ils remonter l'info utile à la Commune ? Y a-t-il quelqu'un pour en prendre bonne note et relayer l'information ? Sont-ils motivés ? Et supervisés ? Qu'en est-il des vérifications de fin de chantier ? Ne faut-il pas les former et les sensibiliser ? (Un projet PROAGEC d'aide à la gestion administrative ne serait-il pas utile ?).
- SNCB : existe-t-il un droit de regard des habitants et de la Commune sur ses bâtiments ? Doit-elle introduire un permis de bâtir à la Commune ? (non, directement à la région)
- Jouer sur l'effet d'entraînement : la Commune qui rénove incite le voisin gêné à rénover. On pourrait faire de même avec la SNCB.
- Vente de biens communaux ou publics à un privé. Aucun problème sur le principe. Mais le problème est : quelles garanties de qualité de rénovation a-t-on après avoir vendu ? Peut-on contourner cela via un cahier de charges à signer par le nouveau propriétaire ? (Cela s'est fait pour certains immeubles de la rue Stévin à Bruxelles).

## **Autres**

- Patrimoine transfrontalier : il semble encore méconnu et peu mentionné. Cependant, le Maire d'Avesnes peut être pris comme exemple : il fait faire de la promotion transfrontalière au Salon des vacances à Charleroi !

## **Synthèse**

- Avant tout, l'attente est de disposer d'un inventaire (qui pourrait être très exhaustif) comme base à l'information et à la décision.
- Les participants ressentent la responsabilité au niveau de l'Administration et des responsables communaux car elle est souvent propriétaire et l'information est à sa disposition mais ils sont conscients des difficultés de gestion et de disponibilité financière.
- Il y a une difficulté de dialogue avec les communes : des participants signalent des problèmes et ne voient pas l'effet. Ceci est notamment à mettre en parallèle avec le problème des délais très longs pour la prise en compte des remarques, la réalisation de projets, la prise d'initiatives (octroi des subsides, des permis d'urbanisme, ...).
- La réaffectation est la meilleure solution. On peut s'inspirer du cas encourageant du moulin Blariaux. Il y a des cas à prévoir sur ce modèle peut-être : le couvent de Solre-sur-Sambre et l'ancien casino de Thuin (Intersud).

# Réunion sur les pistes transversales d'Erquelinnes et de Thuin Leers-et-Fosteau, 21 juin 2001

Le travail est mené avec l'ensemble des participants, thème par thème :

## Disparition du petit patrimoine

- Le patrimoine nous est légué et doit être transmis dans son ensemble, préservé pour les générations futures.
- Il existe des listes de recensement du petit patrimoine, ex. liste de l'IRPA dépendant de la Communauté française (il s'agit essentiellement de listes de meubles, d'intérieurs d'églises, par ex., mais pas du patrimoine immobilier qui dépend de la Région wallonne).
- Pompe à eau intéressante : rue du Butiau à Montignies-Saint-Christophe.
- Chapelle intéressante dans les champs à Trieu à Pecquet à Montignies-Saint-Christophe.
- La Commune doit informer la population de la disparition voulue de l'un ou l'autre élément du patrimoine. Exemple de l'enlèvement d'une partie de la grille de l'école à Solre-sur-Sambre : cela gâche tout, c'est « comme une jolie fille à qui une dent manque et qui sourit ! ».
- Procédure de classement ? L'information sur les avantages et inconvénients est à donner aux particuliers qui ne connaissent pas ou qui n'osent pas classer.
- S'il y a classement, certains craignent des problèmes de budget pour les propriétaires car le remplacement à l'ancienne (exemple de la toiture en ardoises naturelles) pourrait coûter beaucoup plus que le subside ne rapporte (60%). Cet aspect est dissuasif : les gens ont peur d'entamer la procédure de classement.
- Il faut donc bien informer les gens sur leurs droits et leurs devoirs en matière de classement. Cela pourrait être fait par le biais du bulletin communal, des fiches d'info à découper (plutôt une fiche unique : plus facile que découper tous les mois et rassembler). Cela pourrait être aussi des fiches disponibles à la Commune.
- Informer sur les thèmes abordés dans le cadre des campagnes de préservation du petit patrimoine. Par exemple, à Froidchapelle, l'action a été menée par la Fondation rurale de Wallonie (prendre des renseignements à ce sujet) qui a assuré la coordination, le suivi technique et la rentrée des dossiers pour la rénovation des chapelles (+/- 40 ont été retapées, y compris en dehors des budgets de la campagne petit patrimoine). Cela prouve que l'information et l'aide sont nécessaires dans ce domaine.
- Mettre des écoles dans le coup pour un projet de fin d'année, par exemple l'adoption d'un petit monument par une classe ou sensibiliser les enfants qui sont très réceptifs. Ils pourraient ainsi s'informer sur « leur » monument dans les livres, auprès de personnes plus âgées, entretenir ses abords, y organiser des activités ...
- Ecole de formation au travail + autres écoles techniques et Forem : faire faire de véritables travaux plutôt que des murs que l'on monte pour les démonter ensuite sur les lieux de formation. Il est possible d'organiser ces chantiers réels, même si cela demande une organisation différente et difficile. Ceci présente de nombreux intérêts, y compris celui d'impliquer des jeunes dans la préservation du patrimoine et de les valoriser autour de ces actions.
- Ne pas oublier le patrimoine des cimetières. Eventuellement, on pourrait ramener des pierres tombales « oubliées » vers les églises.



## **Préservation des centres urbains**

### **Entretien des façades**

- Ce que l'on entend : « ça coûte moins cher de décaper que de remettre de l'enduit ». Il y a aussi un manque d'informations sur les produits disponibles.
- Intérêt de comparer les prix.
- A Ragnies, on a donné des subsides pour décaper la distillerie de Biercée. Pourquoi si ce n'est pas intéressant ?
- Ne pas oublier qu'il faut hydrofuger tous les 5 ans. Ce n'est pas forcément moins cher que de badigeonner tous les 10 ans. Comme ce produit hydrofuge est invisible, on peut difficilement juger s'il en reste assez sur le mur et on oublie facilement d'en remettre régulièrement ... et l'humidité s'introduit.
- Sabler en douceur est parfois indispensable : quand les couches de chaux successives atteignent une certaine épaisseur, le nouveau badigeon ne tient pas.
- Sujet à discuter et brochure à élaborer avec la population pour donner un message clair.

### **Quasi-absence de classement : poursuite du recensement**

- Ancien moulin de Bersillies : il s'agit surtout d'un patrimoine industriel; le mécanisme est encore en place, le bief est bouché.
- Château Sainte-Anne à Montignies-Saint-Christophe.
- Les forges Bury à Solre-sur-Sambre alimentées par la Hantes (à la limite avec Hantes-Wihéries) avec un bief de 3 à 400 m souterrain.

### **L'insécurité routière**

#### **Routes dangereuses : poursuite du recensement**

- Route de Biesme-sous-Thuin.
- Rue Albert Ier à Erquelinnes : sujet traité au sein des pistes locales.
- Rue de la Cavée à Solre-sur-Sambre.
- Sur la route de Mons, au carrefour avec la rue de Bersillies (pas de vision).
- Selon un participant, la RN54 résoudra le problème de la densité du trafic. Il faut la construire. Après réflexion, la RN54 ne soulagera pas la route de Beaumont à Mons car ce n'est pas une possibilité de délestage.
- Depuis que la limitation est à 70km/h sur la route de Mons, il y a moins d'accidents que lorsqu'elle était à 60km/h. Les automobilistes respectent plus facilement cette vitesse plus « réaliste ».

#### **Discussions sur base de plans et simulations pour la rue de la Roquette à Ragnies**

- Attention, en milieu de rues, des barrières visuelles sont envisageables mais pas d'obstacles : « dans la voiture, il y a des hommes, même s'ils roulent vite », il faut préserver leur vie.
- Du béton « qui fait du bruit » est efficace (s'il n'y a pas d'habitations).
- Il n'y a que les procès qui sont efficaces et pas dangereux.
- Les aménagements doivent prendre en compte les engins agricoles.
- Pour les irréductibles, la seule solution est la police, ou mieux, l'équivalent du garde-champêtre qui va trouver la famille si c'est un jeune.
- Les radars sont utiles. Les panneaux automatiques qui s'allument quand on va trop vite aussi.

## **Sentiers**

- Ex. de Bersillies-l'Abbaye : tous les sentiers sortent en étoile. Sur les cartes anciennes, il y en avait beaucoup, maintenant beaucoup moins.
- Propositions : assainir, choisir, inventorier, vendre s'ils n'ont plus d'utilité. Il faut mettre à plat, discuter, décider, sélectionner, exproprier, vendre, ... suivant les cas.
- Certains sentiers ont disparu par l'annexion par des agriculteurs et des particuliers, parfois avec la bénédiction des autorités.
- Avant, on passait. Maintenant, il faut entretenir car on ne passe plus; ils s'embroussaillent : les fermiers ont aussi des actions bénéfiques au niveau de l'entretien.
- Pour les sentiers utilisés (ex. chemins de promenade), il faut discuter avec les agriculteurs.
- Les chemins (inscrits à l'Atlas des Chemins vicinaux) doivent être conservés.
- Faire un inventaire dans le village en étudiant les connexions avec les autres villages (intérêt des vues paysagères).
- C'est souvent difficile de trouver une solution, trouver les statuts (chemin, sentier, ...) et de concilier les différents points de vue.
- A Solre-sur-Sambre, il y a un magnifique réseau de ruelles. Il faut les faire connaître car peu de personnes les connaissent. Mais il faut aussi les entretenir : certaines sont en mauvais état. Ex. escalier vers la rue E. Bosseau, ensuite escalier (danger et pourtant cette ruelle est utilisée).
- Vicinal de Solre-sur-Sambre à Montignies-Saint-Christophe, celui entre Bersillies-l'Abbaye et le carrefour de la poule (chemin des Hayettes) (le long de la route).
- Rappel : le vicinal passait le long du trou des fées.